

CHALAIS

Infos



1^{RE} COMMUNION, LE 11 MAI 2003

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

N° 6 - JUIN 2003 / LÉGISLATURE 2001-2004

COMMUNE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la Salle polyvalente de Chalais, le
lundi 23 juin 2003 à 20 h

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'assemblée primaire du 16 décembre 2002
2. Comptes de l'exercice 2002 - Présentation - Rapport de l'organe de contrôle - Approbation
3. Approbation du Règlement intercommunal sur le retour de la Navisence inférieure
4. Vallon de Réchy
 - Modification du plan de zone - Adjonction d'un art. 61bis au Règlement des constructions
 - Contrat avec la Confédération
 - Convention intercommunale
5. Gravière de Tzararogne - Modification du plan de zone et plan d'aménagement détaillé
6. Octroi d'un emprunt de 1 million en vue de construire la bibliothèque et la crèche communale dans l'extension du home pour personnes âgées
7. Divers

BOURGEOISIE

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Chalais est convoquée, à la Salle polyvalente de Chalais, le
jeudi 26 juin 2003 à 20 h

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'assemblée primaire du 18 juin 2002
2. Comptes de l'exercice 2002 - Présentation - Rapport de l'organe de contrôle - Approbation
3. Budget 2003
4. Constitution d'un droit de superficie en faveur du Tennis-Club Chalais sur la parcelle N° 16'306 (soit sur les 2 surfaces de jeux actuelles)
5. Servitude d'empiètement et de mitoyenneté à charge de la parcelle N° 5567 (DSDP, menuiserie Albert CALOZ) en faveur de la parcelle N° 5565 de M. Gino LEE, sur une surface de 572 m².
6. Agrégations bourgeoises
7. Divers

A l'issue de l'assemblée, une raclette sera servie à tous les participants.



TÉLÉPHÉRIQUE

Les actionnaires du téléphérique sont invités à participer à l'assemblée annuelle de la société qui se déroulera mercredi 18 juin à 20 h 30 à la maison bourgeoise de Vercorin.

EDITORIAL

INFORMER MÊME AU RISQUE DE DÉCEVOIR



Dany Perruchoud

On me dit souvent qu'on ne pourrait plus se passer de ces *Chalais-Infos* relatant nos décisions et nos dossiers en cours. Pourtant, j'ai le sentiment parfois que la routine s'installe et que l'information fait aujourd'hui partie des prestations ordinaires d'une commune. Un droit du citoyen, en quelque sorte, d'être renseigné, de savoir, de juger, d'apprécier et de se faire une opinion.

Quelle belle démocratie que celle qui permet de tout livrer sur l'autel populaire même au risque d'armer la critique et de décourager les critiqués que nous sommes.

Dernièrement, à l'occasion d'une présentation d'un projet d'équipements communal nécessitant la fermeture d'une route, ce droit a pourtant atteint ses limites au dire de certains, ce qui a fait par ailleurs titrer au journaliste présent dans la salle «Tempête à Vercorin». L'assemblée à laquelle je ne participais pas s'est parait-il transformée en un vrai réquisitoire. De quel droit venait-on troubler par des travaux non annoncés la tranquillité de nos hôtes comme si c'était par plaisir que le Conseil construisait des fouilles pour répondre aux besoins d'un quartier. Là alors moi je dis NON car la tolérance a ses limites. Un besoin public à satisfaire est un besoin sans partage.

Mais dans ce billet d'humeur mon propos est d'un autre ordre puisqu'il s'agit de l'opportunité d'une information communale et des réserves qu'elle peut susciter quand les gens profitent de cet excès de démocratie.

Grande est la tentation parfois de moins faire. Moins d'informations, moins de renseignements et moins de critiques puisque les grands titres à la une ne se font que parce que nous offrons la tribune nécessaire.

Faut-il pour autant supprimer le débat et réduire l'explication à quelques communiqués bien pensés? Pour toute réponse, je dirai que même si aujourd'hui l'écho tapageur est toujours privilégié par rapport à l'information officielle, il ne faut jamais oublier que derrière la contestation se cache très souvent une très large majorité de consentants dont le coup d'œil malicieux et approbateur, en fin d'assemblée est assez révélateur. Pour ceux-là, je serai toujours partisan d'un trop d'informations.

Certains ont l'agitation facile, qu'importe, la caravane passe et la défense de l'intérêt général qui est celui de cette grande masse silencieuse, reconnaissante de privilégier l'intérêt supérieur et de construire l'avenir d'une commune l'emportera toujours sur les intérêts privés.

Chacun de nous un jour ou l'autre a occasionné à son voisin des nuisances. Aussi c'est faire preuve de bien courte mémoire que de ne plus y penser quand il s'agit de permettre aux autres de bénéficier aussi des mêmes avantages publics.

Dany Perruchoud
Président

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2002

Le Président, M. Dany PERRUCHOUD, souhaite la bienvenue aux nombreux participants et se réjouit de découvrir cette importante assemblée de près de 150 personnes.

Il donne connaissance de l'ordre du jour:

1. Approbation du protocole de l'assemblée primaire du 17 juin 2002
2. Budget 2003
3. Règlement de rénovation des bâtisses
4. Zone sportive de Bozon
5. Approbation d'un emprunt de Fr. 1'000'000.-- pour la zone sportive
6. Divers

Avant de débiter la partie officielle, il propose que MM. Albert METRAILLER & Tristan DEVANTHERY fonctionnent en qualité de scrutateurs pour le contrôle des délibérations de cette assemblée.

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 17 JUIN 2002

La lecture du protocole n'est pas demandée, car il a été publié in extenso dans le Chalais-Infos N° 5 de décembre 2002.

Il est approuvé sans aucune modification.

2. BUDGET 2003

Le Président résume l'évolution des recettes (+7%) et des dépenses (+1,39%) qui conduisent à une marge d'autofinancement agréable de Fr. 1'910'016.--.

Sur le graphique de développement des recettes, il constate un accroissement permanent de celles-ci, sauf pour le budget 2002 qui a été légèrement sous-estimé par précaution budgétaire, mais qui sera à peu près à la hauteur de l'exercice précédent.

Les principales caractéristiques de ce budget - mis à part l'introduction d'un nouveau système d'imposition fiscale qui devrait amener des recettes supplémentaires d'environ 7% - concernent surtout les postes de police intercommunale pour lesquels une convention avec la Police municipale de Sierre a été signée et entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2003 pour une dépense totale de Fr. 30.-- par habitant par an; les coûts de la santé, avec une explosion des frais d'exploitation des hôpitaux; la mise en place d'une convention avec les partenaires touristiques qui démontre un effort important de la Commune ainsi que le règlement de rénovation des anciennes bâtisses.

Dans l'évolution des dépenses, seul le poste des intérêts passifs s'améliore par la chute des taux en dessous de 3%.

Par ailleurs, la péréquation financière du canton du Valais sera encore attribuée à la Commune de Chalais ces 2 prochaines années à raison de Fr. 260'000.-- en recettes et Fr. 46'000.-- en dépenses.

En ce qui concerne les comptes autofinancés, le cumul des soldes à amortir s'élève aujourd'hui à environ 9,5 millions, dont un peu moins de 7 millions pour l'eau potable, près de Fr. 800'000.-- pour les égouts et Fr. 1'700'000.-- pour l'hygiène.

Pour ce dernier poste, les pertes cumulées devraient continuer à se réduire par la correction des tarifs, décidée en assemblée du 18 décembre 2001.

En ce qui concerne l'évolution de la dette, le total de 16 millions à fin 2002 devrait se confirmer, tenant compte des chiffres connus à ce jour.

Durant 5 ans, le Conseil a volontairement freiné les investissements, mais aujourd'hui la demande est là et des besoins doivent être satisfaits. De plus, la conjoncture est

favorable à ces nouvelles réalisations communales qui généreront également un effet de relance économique.

Les investissements 2003 atteindront un total net de Fr. 2'334'000.--, financés par la marge d'autofinancement et un endettement supplémentaire de Fr. 424'000.--, ce qui amènera la dette communale à hauteur de 16,5 millions.

Le Président rappelle enfin que le budget est seulement porté à la connaissance de l'Assemblée primaire. Cette manière de faire pourrait changer par les corrections apportées à la loi sur le régime communal qui nécessiteront non seulement l'approbation des comptes, mais aussi du budget.

3. RÈGLEMENT DE RÉNOVATION DES BÂTISSSES

Le Président présente en détail le règlement de rénovation.

En introduction, il signale que le Conseil n'a pas aujourd'hui la possibilité d'agir pour contrecarrer le dépeuplement des centres villageois et les situations d'insalubrité et d'insécurité qui commencent à prendre le dessus.

Sur le plan économique, ce règlement devrait apporter une évolution positive de la population d'environ 50 habitants, ce qui représente un revenu fiscal annuel d'environ Fr. 80'000.-- et cela, sans exiger de nouveaux investissements.

Le Président passe ensuite en revue le règlement, article par article, en demandant aux citoyens d'intervenir immédiatement s'ils ont des questions ou d'autres propositions.

Article 1

M. Jean-Marc ZUFFEREY demande tout d'abord si ces subventions concernent uniquement les façades ou aussi les travaux intérieurs.

Il propose également que l'aide communale soit réservée à la zone village selon l'art. 38 RCC et que ce subside soit attribué seulement pour autant que l'immeuble serve en priorité à l'habitat.



Vieux village du Fuidjou.

Le Président répond que le subside est en principe pour l'enveloppe extérieure, mais certains travaux intérieurs ne sont pas exclus. La liste des travaux, qui devra être établie par la commission ad hoc, précisera cela.

En ce qui concerne la priorité à l'habitat, il pense que cette position est trop restrictive.

En effet, en prenant l'exemple de la rue Centrale de Chalais, on constate que presque tous les rez-de-chaussée étaient occupés par des commerces et il serait contreproductif d'interdire le maintien de cette affectation.

Pour le surplus, le Président confirme que la zone «village» est définie selon le plan d'inventaire N° 3 existant.

Sur la base de cette dernière précision, M. Jean-Marc ZUFFEREY retire sa 1^{re} proposition.

Au vote sur la proposition de lier la subvention à une priorité à l'habitat, la proposition du Conseil est acceptée à une large majorité.

Article 3

M. Yvon PERRUCHOUD estime dommage de limiter le subside à l'enveloppe extérieure et pense que pour atteindre l'objectif fixé, le Conseil devrait augmenter le montant prévu au budget.

Le Président répond qu'il y a d'abord tout un travail à accomplir pour inventorier les



Début des classes, jeudi 21 août.

bâtiments ainsi qu'établir la liste des travaux à subsidier. Pour ce qui est de l'intérieur, il ne serait pas logique de subsidier une cuisine, par exemple.

M. Yvon PERRUCHOUD rétorque que si on veut favoriser l'habitat, il faudra bien que l'équipement de base y soit aussi créé.

Article 4

Le Président confirme que l'inventaire et la liste des travaux subventionnables devront encore être établis avant l'entrée en vigueur de ce règlement.

Le droit à la subvention communale, prévu à l'article 5, sera attribué si le bâtiment figure dans l'inventaire retenu par le Conseil. Par contre, aucune obligation de rénover n'est liée à cet inventaire et le propriétaire reste tout à fait libre.

Les subventions forfaitaires sont attribuées au maximum à Fr. 40'000.- par objet immobilier et non pas par propriétaire.

Article 8

Cet article n'existe pas. Il s'agit d'une erreur de numérotation.

Article 10

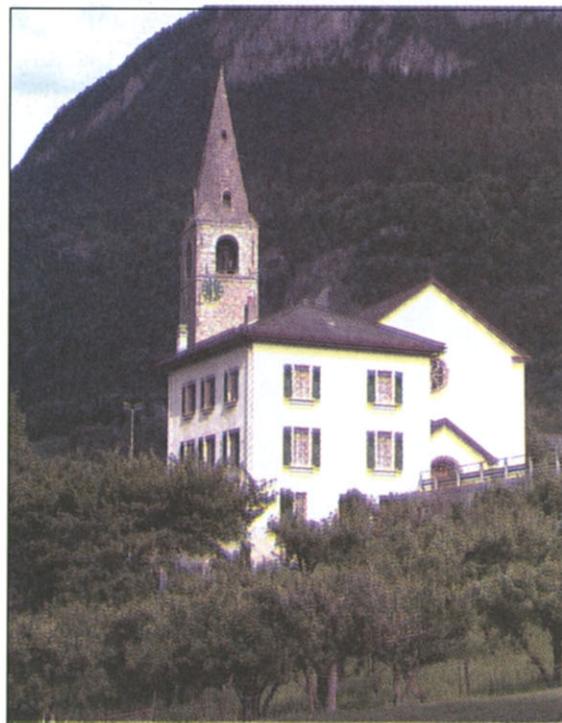
L'exonération des taxes prévue concerne uniquement les taxes initiales de raccordement et non pas les taxes annuelles d'utilisation.

M. Jean-Marc ZUFFEREY est choqué par cet article qui institue une inégalité de traitement entre les contribuables et en demande la suppression. Le règlement sur les places de parc prévoyait des taxes de compensation qui sont maintenant annulées par ce nouveau règlement.

Le Président rappelle qu'il s'agit ici de rénovation et non pas d'une nouvelle unité, il n'y a donc pas, selon son point de vue, une inégalité de traitement des contribuables.

A la demande de **Mme Philomène ZUFFEREY**, le Président répond que les requêtes seront traitées au fur et à mesure des arrivées et il ne devrait pas y avoir de report des décisions du Conseil.

A la majorité, l'Assemblée retient la proposition du Conseil communal en ce qui concerne l'exonération des places de parc que M. Jean-Marc ZUFFEREY avait demandé de supprimer.



Cure de Chalais.

Article 9

M. Christophe PERRUCHOUD demande que la garantie de la Commune soit liée à une restriction du droit d'aliéner inscrite au Registre foncier.

M. Dany PERRUCHOUD rappelle que ce cautionnement est établi en collaboration avec la banque et c'est bien dans cet esprit que la garantie sera accordée, afin que la Commune n'ait pas à enregistrer de pertes. Enfin cette aide doit rester exceptionnelle.

M. Christophe PERRUCHOUD demande que le remboursement de la subvention soit prévu en cas de bénéfice lors d'une vente ultérieure.

Le Président conteste cette obligation. Il s'agit d'une subvention et aucun retour n'est prévu en cas de vente.

M. Jean-Paul MAIN intervient pour signaler que la subvention est peu importante et que le seul but est d'encourager l'habitation et de repeupler les villages. Dès lors, l'attribution du subside n'est pas personnelle et il n'y a pas de dommage à craindre pour les finances communales.

Par ailleurs, il pense qu'il y a peu de risque de bénéfice dans ces situations de rénovation d'un ancien bâtiment.

M. Jean-Marc ZUFFEREY demande si une ristourne est prévue en cas de changement d'affectation de l'objet.

Le Président rappelle que cette subvention est acquise quelle que soit la situation et aucun remboursement ne sera demandé.

Au vote, la proposition du Conseil est maintenue à la majorité.

Mme Violette WAGENBLAST informe que si ce règlement apporte de l'argent au château de Réchy, elle sera opposée à son approbation.

M. Dany PERRUCHOUD répond qu'effectivement le Château de Réchy réunit tous les critères pour obtenir ce subside.

M. Gaspard FOURNIER félicite le Conseil pour cette initiative. Par contre, il pense qu'il

aurait été plus correct de prévoir le montant total plafonné à 1,2 million pour éviter que le budget annuel ne suive pas d'assez près les projets présentés.

Il aurait souhaité pouvoir disposer de l'inventaire des bâtiments subsidiés, des démolitions envisagées, des terrains à aménager. De même, il aurait aimé avoir un règlement plus approfondi et qui corresponde réellement aux attentes.

Le Président rappelle que le règlement est un règlement cadre dans lequel l'application par le Conseil communal devra se faire avec rigueur et sans arbitraire. Le règlement a été mûrement réfléchi et présenté à plusieurs séances du Conseil. Plusieurs points sont laissés à l'appréciation du Conseil communal qui devra avec la commission définir les modalités d'exécution.

M. Dominique BALADIER demande de préciser le sens des termes «disponibilités budgétaires» prévus à l'article 5.

Le Président rappelle que le montant annuel prévu fixe l'objectif maximum. Dans le cas où les demandes seraient trop importantes pour une année, le Conseil pourra rapidement prévoir des montants supérieurs pour l'année suivante afin de ne pas obliger les particuliers à reporter leur projet.

M. Claude-Alain SEEWER demande l'introduction d'une clause de maintien en état de la chose restaurée.

Le Président répond qu'il s'agit ici aussi de favoriser l'économie et que cette garantie ne peut pas être demandée.

M. Kurt WAGENBLAST estime que ce n'est pas à la Commune de payer les rénovations. Par ailleurs, les propriétaires de maisons sont assez riches pour garder en état leur propre maison.

Il rappelle les travaux qu'il a entrepris personnellement pour améliorer les alentours de sa maison.

M. Dany PERRUCHOUD signale que ce règlement est aussi prévu pour un village plus accueillant.

M. Jean-Marc ZUFFEREY estime qu'une information d'une quinzaine de jours avant



Quartier des granges à Chalais.

l'Assemblée primaire aurait été favorable à une meilleure compréhension de ce règlement. Il a le sentiment de manquer quelque chose dans ce règlement qui a été mis en avant précipitamment.

Il regrette également que l'assemblée n'ait pas accepté de lier la subvention à l'habitat.

Le Président rappelle qu'il n'y a pas de grande innovation dans ce règlement par rapport aux deux anciens qui sont aujourd'hui devenus caducs.

M. Gaspard FOURNIER rappelle son souhait de l'inventaire et les mots du Président qui demandait de faire confiance au Conseil dans la mise en exécution de ce règlement.

Il relève 2 points du *Chalais-Infos* où le Conseil avait promis des nouvelles et constate qu'elles se font encore attendre.

Le Président répond que certains dossiers échappent à la compétence du Conseil et que d'autres organismes en tiennent les commandes, ce qui ne permet pas toujours de préparer les dossiers dans les temps prévus.

La parole n'est plus demandée et le Président propose maintenant à l'assemblée de se prononcer sur l'ensemble du règlement.

Au vote, les citoyennes et citoyens approuvent ce nouveau règlement, à une très large majorité.

4. ZONE SPORTIVE DE BOZON

Ce dossier est présenté par M. Alain PERUCHOUD qui résume le cadre géogra-

phique et l'historique de cet aménagement.

Le projet initial débute déjà en 1991.

En 1998, les choses s'accélérent. La Commune de Sierre homologue la zone. La Commune de Chalais acquiert les terrains nécessaires.

En 2001, une commission, réunissant les sociétés intéressées, est mise en place pour établir le plan directeur de l'aménagement avec les besoins connus aujourd'hui et supposés pour demain.

Pour la Commune, il s'agit de créer une zone de détente, de pique-nique, de promenade et un jardin d'enfants qui manque cruellement à Chalais ainsi qu'un lieu de rencontre et un centre d'animation.

Ce programme idéal ne peut pas être réalisé et la Commission a dû examiner le redimensionnement de l'ensemble du projet qui prévoit un coût réduit à 1,8 million, mais qui tient encore compte des besoins exprimés par les utilisateurs futurs.

La buvette ne sera plus destinée à l'usage exclusif du FC Chalais, mais devra tenir compte des autres activités culturelles et sportives qui seront organisées.

Les frais d'exploitation annuels ont été estimés à Fr. 45'000.-, y compris l'engagement d'un concierge qui gèrera l'ensemble de la zone. Il reste aujourd'hui à définir la participation exacte des sociétés utilisatrices qui devrait atteindre Fr. 10'000.- par an, selon les contacts déjà pris.

Ces travaux s'échelonneront entre 2003 et 2005 et seront financés par un emprunt d'un million + 2 ans de marge d'autofinancement à raison de Fr. 400'000.- par an.

A signaler également une promesse de don du Sport-Toto d'environ Fr. 120'000.-.

Ce projet dynamisera les sociétés et leur donnera un souffle nouveau; il encouragera les jeunes à pratiquer un sport et réduira ainsi le risque de dérives. En plus, il contribuera à l'offre communale et devrait permettre, dans une certaine mesure, d'augmenter l'attractivité de la commune pour de nouveaux habitants.

En conclusion, il remercie tous les membres de la commission qui l'ont aidé dans son travail de préparation.

En complément, M. Dany PERRUCHOUD, Président, confirme que la Commune a les moyens de cette réalisation et reprend les chiffres de l'endettement communal.

Il donne également connaissance des priorités pour demain.

Le dossier de la crèche communale n'est pas encore prêt et dépend de l'Association Beaulieu et des communes partenaires.

La Commission des eaux n'a pas encore pu déposer de conclusions sur ce dossier, mais il s'agit d'un objet qui arrivera rapidement à connaissance des citoyennes et citoyens.

Tous ces projets sont complémentaires et ne doivent pas être opposés les uns aux autres. Le dossier de l'aménagement de la zone de Bozon était prêt et c'est pourquoi le Conseil a saisi l'opportunité de le présenter déjà à cette séance.

Le Président aurait souhaité mettre à l'ordre du jour les 2 objets, mais le dossier de la crèche n'était pas encore assez avancé.

Il s'agit ici de répondre à une attente et la Commune peut faire cet effort social et culturel pour augmenter la qualité de vie.

Le Président confirme que le Conseil a la maîtrise totale de ces dossiers et qu'il n'a jamais été pris en défaut dans ses promesses.

M. Francis RUDAZ prend la parole et reconnaît qu'il n'était pas acquis à ce projet en venant ce soir. Mais, il avoue que la présentation l'a entièrement convaincu du bien-fondé de la demande.

Mme Philomène ZUFFEREY se fait du souci par rapport à la crèche qui est également un atout pour l'arrivée de nouveaux habitants.

Le Président rappelle qu'il ne s'agit pas de projets alternatifs, mais bien de 2 dossiers qui devront être mis en œuvre et menés à bien.

Par contre, pour des raisons de conduite du dossier, le projet de la crèche n'est pas

encore prêt, mais il devrait pouvoir être présenté lors de l'assemblée de juin 2003.

M. Dominique PERRUCHOUD reconnaît que ce projet est bien présenté et se demande si dans son élan de générosité, la Commune ne pourrait pas attribuer un montant pour la Société de musique qui a déjà rénové son local et doit encore investir près de Fr. 300'000.- pour les instruments.

M. Dany PERRUCHOUD rappelle que le FC Chalais a aussi construit ses terrains et sa buvette et qu'il se trouve maintenant dans une situation économique difficile, comme d'ailleurs beaucoup d'autres sociétés. A titre personnel, si le local de musique devait être refait, il ne serait pas opposé à proposer et soutenir une aide communale.

La Commune a déjà beaucoup fait pour la Société de musique, également par la construction et l'aménagement de scènes dans les salles polyvalentes de Chalais et de Vercorin.

M. Dominique PERRUCHOUD en prend acte, il voulait seulement prolonger le projet d'investissements du Conseil.

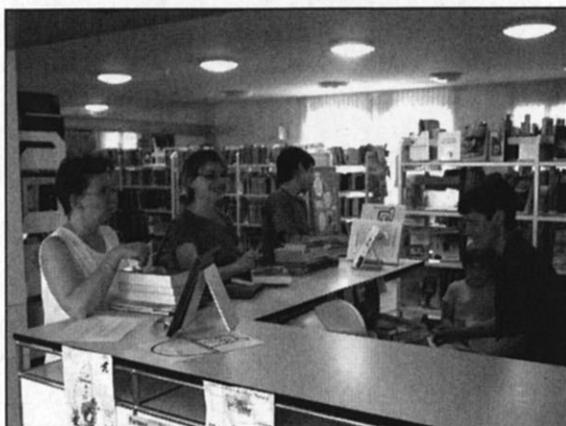
M. Dany PERRUCHOUD pense que l'avenir est aux jeunes et que le projet tel que présenté est impeccable.

M. Yvon PERRUCHOUD n'est pas opposé à ce projet. Par contre, il signale que Fr. 500'000.- ont déjà été dépensés en achat de terrains et se demande si les priorités ont vraiment bien été définies.

Il pense que la crèche est favorable aux gens qui travaillent afin qu'ils aient assez d'argent pour avoir des loisirs.



Les jardins de Vercorin: toute une tradition.



Bientôt, de nouveaux locaux de la bibliothèque.

Par ailleurs, il demande de liquider le boulet que traîne le Service des eaux, service qui nécessite encore d'importants travaux pour la mise en état des réseaux.

M. Dany PERRUCHOUD rappelle les 5 priorités, entièrement maîtrisées par le Conseil, dont l'eau potable. Ces projets sont prévus avec un étalement jusqu'en 2007 au plus tard.

Il met en balance les travaux routiers qui sont également très importants et qui n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

Au vote, les citoyennes et citoyens acceptent ce projet d'aménagement à une large majorité avec 11 oppositions et 1 abstention.

5. APPROBATION D'UN EMPRUNT DE FR. 1'000'000.-- POUR LA ZONE SPORTIVE

Il n'y a pas de questions complémentaires et l'assemblée passe directement au vote.

A une large majorité, l'assemblée accepte l'emprunt d'un million pour le projet d'aménagement de la zone de Bozon avec 15 oppositions et 4 abstentions.

6. DIVERS

Mme Marie-Alice ALBASINI signale que chaque hiver son immeuble connaît des désagréments continus avec la distribution d'eau potable de couleur peu appétissante. Après enquête, elle a constaté que d'autres personnes étaient concernées par ce phénomène et qu'il était causé par le prélèvement d'eau

potable par les 2 canons placés au Creux du Lavioz et sur le plat de la route de Tracuit.

Elle demande si le prolongement de la conduite d'eau brute jusqu'au Creux du Lavioz pourrait être exigé et rappelle que la Commune avait exhorté la population à moins utiliser d'eau potable.

Elle se demande si cette même exigence ne devrait pas être appliquée pour les canons à neige.

M. Dany PERRUCHOUD signale que l'eau potable de Chalais possède un haut taux de sulfate et que cela accélère la corrosion des conduites. C'est pour cela que le Conseil souhaite adjoindre les sources des Evouettes pour réduire cette concentration.

Par contre, la Commune pourrait interdire l'utilisation de l'eau potable, mais le Conseil est également sensible au problème de la Télécabine et du tracé de fin de piste.

M. Jean-Paul MAIN rappelle que l'eau potable traitée est aussi largement utilisée pour l'irrigation.

M. Stéphane PERRUCHOUD émet quelques observations sur l'information. Il mentionne l'article du règlement d'organisation communal qui précise que le Conseil doit informer les citoyennes et les citoyens sur les affaires importantes.

Il reprend également l'article qui prévoit un bulletin trimestriel. Par ailleurs, il aurait souhaité recevoir ce document plus rapidement.

Le Président rétorque qu'il n'y a pas une seule commune en Valais qui donne autant d'information. Par ailleurs, ce bulletin a été entièrement conçu par ses soins, y compris les photos.

M. Alain PERRUCHOUD insiste sur le fait que les conseillers ont une activité professionnelle à plein temps et que les dossiers communaux sont étudiés en plus du travail ordinaire.

Il donne un coup de chapeau au Président pour le travail effectué et pour son engagement aux affaires communales.

Il est 22 h 50, le Président présente ses souhaits de bonnes fêtes et clôt l'assemblée.

Le Président:
Dany PERRUCHOUD

Le Secrétaire:
François ZUBER

LE CONSEIL COMMUNAL A DÉCIDÉ:



Une signalisation efficace.

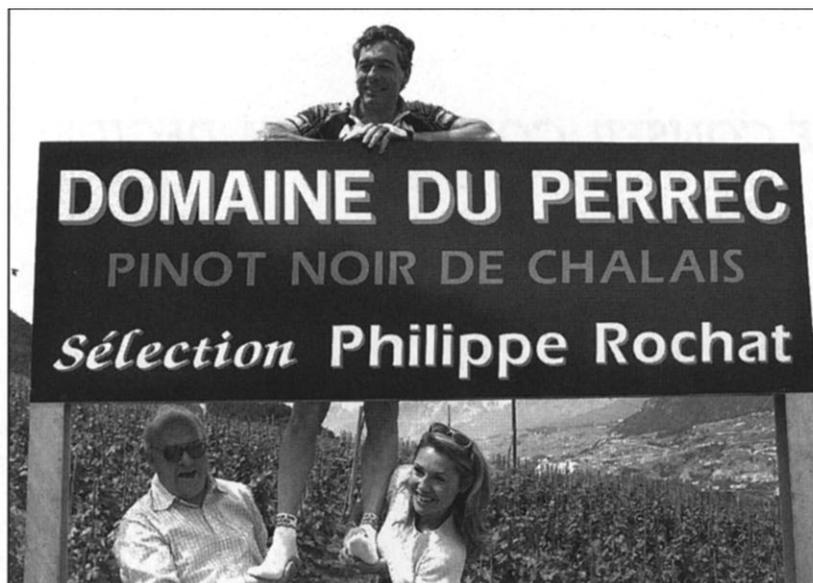
- d'adresser au Conseil d'Etat la demande d'homologation du règlement communal de rénovation des anciennes bâtisses et de nommer membres de la commission MM. Jean-Paul Main, président, André Darioly et André Siggen;
- de souscrire au futur capital de la société en formation Centrale thermique des Iles Falcon pour un montant de Fr. 14'500.- sur un capital global de Fr. 500'000.-;
- de saisir le Conseil d'Etat et d'introduire une demande d'allègement du stand de tir de Réchy, devant l'impossibilité de réduire les nuisances sonores; en outre les tirs ont été réduits à 31 périodes de 2 heures, pour l'exercice 2003;
- de nommer auxiliaire de la bibliothécaire communale de Vercorin Mme Nicole Zufferey Buthey, en remplacement de Mme Françoise Scivioz;
- d'imposer aux propriétaires concernés, un remembrement parcellaire, avec la construction de la route supérieure des Harroz;
- d'appeler en plus-value les propriétaires de la route sous le Bisse de Vercorin à raison de Fr. 26.- le m² en 1^{re} zone ainsi qu'une participation de Fr. 3,94 par m² pour l'eau et Fr. 3,45.- pour les égouts;
- de se déclarer favorable à déclasser, à l'intérieur du village de Chalais, la route cantonale au profit d'une route communale

redimensionnée et de reconnaître comme seule route cantonale, la route de l'Eglise rejoignant la route de déviation;

- de procéder à l'appel en plus-values de la route du Désertet et à son expropriation dans la mesure où cette desserte est actuellement privée. La participation à charge des propriétaires s'élèverait à 75% du coût de reprise et de construction;
- de ratifier la convention intercommunale (Chalais, Grône et Nax) en relation avec le renoncement aux aménagements hydroélectriques du vallon de Réchy et de créer un fonds commun avec les indemnités compensatrices versées par la Confédération;
- de répondre favorablement au réseau Santé Valais et au transfert des compétences de décisions aux organes cantonaux;
- de donner son accord de principe à la pose d'une signalisation d'interdiction générale de circuler avec mention spéciale pour l'accès au bureau communal, au départ de la route d'accès au bâtiment scolaire;
- d'attribuer au bureau d'architecture André Darioly le mandat d'étude du complexe sportif de Bozon, comprenant l'aménagement du terrain de football, la construction des vestiaires et des autres équipements sportifs qui ont été présentés à l'assemblée primaire du 16 décembre 2002;
- de mettre à l'enquête publique un plan général des projets de route sur l'ensemble du territoire communal;
- d'accepter de procéder à une mensuration simplifiée des zones agricoles par photogrammétrie, sans



Invitation à Fontcouverte.



Le Pinot noir de Chalais, enfin reconnu.

abornement. Cette mensuration touche 3600 parcelles, 199 hectares dans la zone agricole de Chalais et 350 hectares aux Ziettes-Voualans à Vercorin;

- d'octroyer une subvention extraordinaire de Fr. 15'000.- aux sociétés organisatrices du spectacle de Carmen – opéra de Georges Bizet – qui sera présenté en fin d'année à la salle polyvalente de Vercorin;
- de demander au Service des mensurations de terminer la mensuration officielle sur Briez, pour une surface de 20 hectares;
- d'approuver la charte proposée pour l'aménagement du Rhône dans la plaine;
- de donner son accord de principe à louer la cuisine de Protection civile sous le home de Chalais, pour une location mensuelle de Fr. 600.-;
- d'arrêter les programmes de tir du stand de Réchy, dans des durées et fréquences plus strictes, dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat sur l'allègement demandé;
- de soutenir le projet de Zamplan Crétilon en prenant à sa charge le coût des mesures écologiques et en invitant le consortium à procéder à un remaniement simplifié des parcelles agricoles, en vue de les réunir. Les routes devraient, à l'achèvement des travaux, être reprises par la Commune;
- d'autoriser le transfert de patente du Café de Paris à Mme Anabela Da Silva dès le 19 mars 2003;
- de renouveler un crédit d'un million auprès de la BCV au taux de 2,15% bloqué pour une période de 4 ans;
- d'accepter le plan d'aménagement détaillé de la gravière de Tzararogne en complé-

tant les possibilités offertes pour le secteur de remise en état par l'aménagement, à des conditions à définir, d'un camping régional;

- d'autoriser la pose d'un panneau informatif près de la croix du Perrec, valorisant le Pinot de Chalais, sélection Philippe Rochat et déterminant le domaine du Perrec;
- de nommer Mme Marie-Françoise Perruchoud-Massy comme membre de la commission chargée d'étudier, dans le cadre de la 3^e correction du Rhône, l'évolution de la plaine;
- de soutenir le projet de mesures de protection des sources et du plan agropastoral de Tracuit;
- d'autoriser le transfert de patente pour l'Hostellerie d'Orzival à Vercorin au nom de M. Emilio Borini;
- de renouveler les emprunts bourgeois auprès de la BR de Chalais avec un taux bloqué pendant 4 ans à 2,5%;
- de soutenir l'augmentation du capital de la Société des remontées mécaniques de Zinal en souscrivant 40 actions à Fr. 250.- l'une;
- de renoncer dans l'immédiat à équiper la zone industrielle des Grampraz, dans la mesure où la zone des Ziettes offre encore des disponibilités de terrains industriels et au regard également de la future zone de Daval qui va s'ouvrir sur Sierre. La démarche engagée auprès des privés sera poursuivie pour connaître leur volonté de mettre à disposition leurs terrains à d'éventuels demandeurs;
- de mandater le bureau ARCALPIN pour déterminer les zones de protection des sources et de captage dans la région du val-lon de Réchy;
- de nommer M. Serge Melega comme préposé à la culture des champs;
- de nommer M. Roger Siggen porte-drapeau officiel de la Commune de Chalais, eu égard à la nouvelle organisation de la Police municipale de Sierre;
- de l'organisation du chantier dans le cadre des travaux routiers de Roches Hombes et d'inviter la population concernée à une séance d'informations;
- de rembourser l'emprunt échu auprès



Fête de la gymnastique à Martigny, ce 25 mai 2003.

de la CNA de Fr. 528'000.- sans renouvellement au vu de la bonne situation des comptes courants communaux;

- d'accepter le projet de règlement du 10 avril 2003, dans le cadre du retour de la concession de la Navisence;
- des nouveaux tarifs du corps des sapeurs pompiers;
- d'octroyer comme par le passé des subsides ordinaires aux sociétés locales en vue de soutenir leur fonctionnement et d'allouer une subvention supplémentaire à la Société de musique pour le changement de leur instrumentation et à l'Edelweiss un subside spécial en compensation de la mise à disposition de ses locaux pour les besoins communaux;
- de l'organisation scolaire 2003-2004 avec l'ouverture d'une classe supplémentaire et la mise au concours du nouveau poste;
- d'accepter la remise d'impôts sollicitée par l'Association Pro Lavioz;
- de céder gratuitement à la Bourgeoisie de St-Léonard une action de la société de la Télécabine Vercorin/Crêt-du-Midi. La Commune reste détentrice après cette cession d'un certificat d'une action et d'un autre de 59 actions;
- de mandater Simon Crettaz en vue d'examiner la faisabilité et le coût du projet d'extension du réseau d'eau potable des Planards en direction du Crêt-du-Midi;
- d'adjuger les travaux de génie civil à l'entreprise Siggen et Furrer sur la route de Roches Hombes pour le prix de Fr. 366'729.- et les travaux d'appareillage à l'entreprise Lucien Perruchoud et fils pour le prix de Fr. 115'070.-;
- d'accepter l'offre de la maison Hinni s'élevant à Fr. 3714.- pour le contrôle des 70 hydrantes;
- de refuser de vendre, sur le domaine

public, une certaine surface de terrain affectée en places publiques;

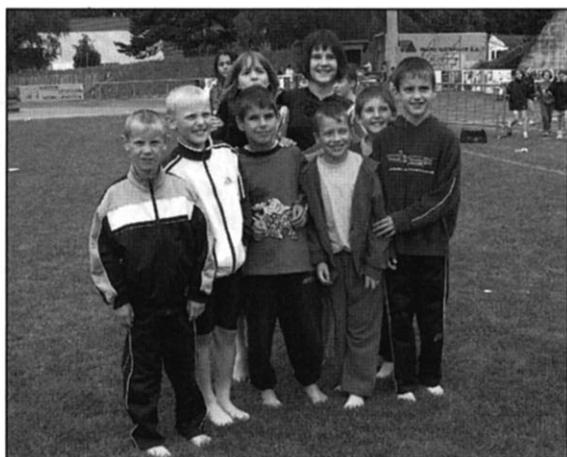
- de retenir 5 bureaux pour l'adjudication de travaux du plan général des eaux;
- d'accepter la convention de renonciation aux aménagements hydroélectriques dans le vallon de Réchy proposée par la Confédération;
- de modifier le plan de zone et de proposer une zone de protection du paysage d'importance nationale du vallon de Réchy;
- d'accepter la reprise de la route de l'Orbain au lieu-dit les Harroz, en participant à 35% du coût des travaux de la route de 50% du coût des équipements. Le m² de terrain est offert à Fr. 20.- le m²;
- de permettre aux sociétés locales qui le souhaiteraient de répondre à l'offre d'organisation du concert d'Alain Morisod qui se déroulera à Chalais, le 31 octobre 2003, offre présentée par l'agence artistique TOTH;
- d'équiper toutes les salles de classes de Chalais et Vercorin de PC achetés après une mise en soumission auprès de l'entreprise STEG Computer;
- d'approuver les comptes de la Commune de l'exercice 2002 de même que le budget 2003 et les comptes 2002 de la Bourgeoisie comme présentés ci-après;
- de fixer, pour l'année en cours, l'échéance du paiement des services publics au 31 août et de ne point procéder pour cette année 2003 à l'indexation des tarifs;
- d'arrêter les redevances annuelles des établissements publics, pour la période 2003 à 2005;
- de nommer au poste d'enseignante pour l'ouverture de la classe supplémentaire de Vercorin Mme Patricia Pistorius Albasini et Mme Sybille Vianin, travaillant chacune à mi-temps.



Le marché de Vercorin.

LE CONSEIL A PRIS CONNAISSANCE:

- de l'attribution par les Forces motrices de la Gougra d'un montant de Fr. 1'000.- à l'organisation du Carnaval de Vercorin;
- de la confirmation par le Département de l'éducation du renouvellement des heures de soutiens et d'appuis pédagogiques pour les écoles de Chalais et Vercorin;
- qu'aucune opposition n'a été interjetée sur la commune de Chalais au sujet de la mise à l'enquête publique du projet de construction de la ligne 380 KV Chamason-Chippis;
- d'un rapport du service de la protection de l'environnement dénonçant le dépôt illicite de matériaux dans la gravière des Zittes;
- des rapports des 17 contrôles radars effectués en 2002 sur notre commune et comptabilisant 1676 véhicules dont 430 en infractions;
- d'un plan de régionalisation des surfaces de glace avec une répartition des charges effectuée sur toutes les communes du district;
- de la décision du Conseil de gestion de la Paroisse de Chalais, proposant à l'Association Beaulieu pour l'extension du Home, la vente des terrains nécessaires au prix de Fr. 80.- le m²;
- de la démission de M. Aldo Vogel comme membre du Conseil de communauté de Vercorin;
- d'un rapport intermédiaire concernant le droit de retour sur les concessions de la Naviseuse;



L'équipe du relais de la société de gymnastique.

- d'un rapport constatant l'opportunité de créer un centre de compostage sur une surface de 3000 m², pour un coût d'environ Fr. 16.- le m³ soit un coût annuel pour la Commune de Chalais de Fr. 15'000.-;
- des remarques et observations faites par les propriétaires

intéressés, suite à la mise à l'enquête publique de l'appel en plus-values de la route sous le Bisse de Vercorin;

- de l'organisation par la Société de tir villageoise, les 22 et 23 août 2003 de la Fête des vieilles cibles à Chalais;
- de différents rapports concernant l'assainissement des chauffages communaux à la cure de Chalais, au bâtiment la Forge, à la salle polyvalente et à l'église de Chalais, avec des solutions plus favorables avec la variante gaz;
- des comptes du triage forestier du Vallon bouclant avec un bénéfice d'exercice de Fr. 42'532.- avant amortissements. Quant au budget 2003, il est prévu des recettes de Fr. 1'278'500.- pour des dépenses de Fr. 1'194'000.- d'où un bénéfice d'exercice de Fr. 84'500.-. La dette du Triage s'élève à Fr. 250'000.- au 31.12.2002;
- des comptes de l'Association Beaulieu terminant avec un déficit après amortissement de Fr. 21'515.- et l'acceptation par l'assemblée générale de construire des locaux supplémentaires pour un coût actuellement estimé à Fr. 3 millions;
- du projet de loi cantonale sur l'énergie mis en consultation par le Département (DSSE);
- d'un rapport du Service du feu et des améliorations à apporter à la maison bourgeoise de Vercorin par la transformation de la porte d'entrée;
- d'un rapport de la Commission bourgeoise et de différents travaux à exécuter à la colonie et la buvette de Sigeroulaz;
- du rapport de la bibliothécaire de Chalais et Vercorin. Actuellement on enregistre 1650 lecteurs inscrits dont 250 à Vercorin. 12'803 ouvrages sont disponibles dont 3'987 à Vercorin. A Chalais 13'594 livres ont été prêtés en 2001, 15'272 en 2002. A Vercorin on a dénombré 5940 prêts;
- du rapport de la STEP de Granges bouclant avec un total de charges de Fr. 686'106, 20.- et un coût pour l'année 2002 s'élevant à Fr. 173'790.- pour Chalais;

- du dossier complet de la Place de sports des Bozons en décidant de le transmettre à la Commune de Sierre pour publication au BO et sollicitation des autorisations de construire;
- d'une demande d'achat de terrain, soit d'un ancien chemin désaffecté à Briey, ayant perdu toute utilité. La décision définitive sera prise après la publication officielle au BO;
- d'un rapport de la société de la Télécabine pour l'extension du réseau d'eau potable en direction du Crêt-du-Midi, depuis les Planards;
- de l'invitation adressée par la Société de chant à participer à leur festival qui se déroulera à Chermignon le dimanche 27 avril;
- de l'adjudication par l'Etat du Valais des travaux de goudronnage de la route de Chalais-Vercorin, secteur Briey à l'entreprise Joseph Carron pour le prix de Fr. 152'659.-;
- de la fermeture de la route cantonale de Chalais-Vercorin du 19 mai au 27 juin en vue des travaux d'assainissement des parois rocheuses;



Travaux sur la route de Vercorin, sous Briey.

- du rapport de la Commission de rénovation des vieilles bâtisses en acceptant les propositions adressées concernant la liste des travaux à prendre en considération et la manière d'attribuer à chaque maison des taux de subventionnement;
- d'un rapport interne concernant l'informatique communale;
- du projet de modification de la législation viticole valaisanne;
- des plans du cadastre souterrain du village de Réchy;
- de la demande du Service des monuments historiques de classer la maison dite Château des Comtes d'Anniviers;
- de la participation de la Commune de Chalais aux frais d'aménagement d'un trottoir à l'intérieur de Grône, pour un montant de 14,8% des coûts à charges des collectivités communales, cette participation étant imposée sur la base de la loi cantonale sur les routes;
- de l'adjudication, sur préavis de la Commune, par l'Etat, des travaux de renouvellement des mensurations cadastrales à Blaise Elzingre (lot 8) et Guy Zen Ruffinen (lot 9);
- du dépôt par l'Association Beaulieu du dossier de subventionnement auprès du Canton du Valais;
- de l'approbation par l'Office fédéral des forêts d'un devis complémentaire de Fr. 132'000.- pour des travaux forestiers de mesures de défense, dans le cadre de l'assainissement de la route No 43 Chalais - Vercorin.

ROUTE CHALAIS - VERCORIN

Les travaux en cours comprennent deux tronçons, savoir Chalais/Briey et Briey-tunnels. Le premier tronçon est situé au croisement de 2 couloirs sis de part et d'autre du tracé du téléphérique Chalais-Vercorin. Quant à la deuxième intervention, elle se situe dans la région des tunnels.

Le but des ouvrages proposés est d'une part de réduire la formation de blocs de glace par le captage de l'eau libre et du trop-plein et d'autre part de prévenir les chutes de blocs de glace sur la route cantonale. Dans la région des tunnels, il convient également de

retenir les fréquentes chutes de pierre ainsi que les coulées de neige.

Actuellement les travaux consistent à assainir les rochers instables et à poser des filets de protection contre les chutes de pierres et blocs de glace. D'entente avec le Service des routes cantonales quelques améliorations seront également apportées sur la route cantonale de Briey.

Devisés à près de Fr. 600'000.- ces travaux sont subventionnés par le Service des forêts (15%), par la Confédération (70%) et le Canton (15%).



CENTRE SPORTIF DE BOZON

Suite à la décision positive de l'assemblée primaire du 16 décembre 2002 de réaliser le complexe sportif projeté, le dossier suit son cours. Les études de détails ont été réalisées par notre bureau André Darioly SA et la

Commune de Sierre, dans la mesure où ce projet concerne des terrains sis sur la juridiction sierroise, celle-ci a mis à l'enquête notre aménagement par publication dans le Bulletin officiel du 23 mai (BO N° 21).

PROTECTION DU VALLON DE RÉCHY ET RENONCEMENT AUX AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES

De 1978 à 1982, les Services industriels de Sierre avaient étudié un projet d'aménagement hydroélectrique dans le vallon de Réchy. Le projet prévoyait un aménagement en trois paliers avec une usine à la Lé, une aux Mayens de Réchy et une à Réchy. L'investissement total s'élevait à plus de 31 millions de francs.

Suite à l'acceptation par le peuple suisse de la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux, le Conseil fédéral a arrêté l'ordonnance sur la compensation des pertes subies dans l'utilisation des forces hydrauliques. Saisie d'une demande des communes de Chalais, Grône et Nax, la Confédération a reconnu leurs prétentions en acceptant de verser une indemnité annuelle de Fr. 64'487.-, pendant toute la durée du contrat fixée à 40 ans.



Vallon de Réchy: les méandres.

En compensation, l'engagement a été pris par les communes concernées et le canton du Valais à mettre sous protection le site à protéger.

Les communes ont en outre décidé de créer un fonds commun et d'affecter ce montant annuel à des réalisations communes en vue de valoriser le vallon de Réchy. Ce fonds sera géré par une commission intercommunale.

Le contrat avec la Confédération prévoit que les communes devront délimiter la zone à protéger.

Pour la commune de Chalais, il s'agit d'ajouter un nouvel article au règlement communal des constructions (art 61 bis) définissant une zone de protection du paysage.

La publication a été faite dans le BO N° 19 du 9 mai 2003. Le Conseil a enregistré deux oppositions, celle de Pro Natura et celle du WWF Valais. Le WWF demande de rajouter à notre règlement une disposition qui interdirait tout prélèvement d'eau pour alimenter des installations d'enneigement artificiel. Quant à Pro Natura, elle demande qu'un arrêté de protection cantonale du vallon de Réchy soit établi de même qu'un concept global intercommunal de gestion du site.

Cet objet sera soumis à la décision de l'assemblée primaire.

RÈGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS

ART. 61 BIS

Zone de protection du paysage d'importance nationale du vallon de Réchy (zone 27)

a) Le périmètre de cette zone est identique à celui du périmètre de protection du paysage d'importance nationale contenu dans l'objet IFP 1718 «Val de Réchy – Sasseneire» et de son extension sur la commune de Chalais.

b) Le site doit être protégé de toute modification pouvant affecter son importance nationale. En particulier, il ne sera pas permis d'utiliser les forces hydrauliques et d'y établir des constructions et des installations de toute sorte, notamment des modifications artificielles du terrain ainsi que l'extraction ou le dépôt de matériel, les téléphériques, les remonte-pente et autres installations analogues.

Il sera toutefois permis d'utiliser, d'entretenir et de renouveler les constructions et les installations existantes, établies conformément à la loi.

L'utilisation agricole et forestière existante est garantie et pourra avoir lieu d'une façon durable. Les nouvelles constructions seront soumises aux instances cantonales compétentes, voire à la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP). Si nécessaire, de nouvelles constructions seront permises; à cet effet, pour garantir le même degré de protection du site, il faudra procéder à l'élimination de constructions existantes.

Des mesures de revitalisation seront permises.

L'utilisation extensive à des fins de détente, de même que la chasse et la pêche, pour autant qu'elles n'aillent pas à l'encontre du but de protection susmentionné, restent garanties dans les limites actuelles. En principe, la construction de chemins de randonnée pédestre supplémentaires pourra être réalisée



Majestueuse Maya, au pied du lac du Louché.

avec le consentement des parties au contrat.

L'aménagement ou le balisage de nouveaux itinéraires pour les V.T.T., de nouvelles places de départ et d'atterrissage pour les disciplines sportives aériennes ainsi que l'utilisation de machines pour préparer les pistes de ski de fond ne sont pas admissibles.

Les prises actuelles d'eau potable et d'irrigation des communes concernées ou de la région (conformément au contrat entre les communes et aux capacités actuelles des installations, voir annexe 3 et plans de zones) peuvent continuer d'être utilisées pour les besoins actuels et futurs. Toute nouvelle prise d'eau doit obtenir le consentement des parties au contrat. Un turbinage simultané pour la production d'énergie électrique est admissible.

c) La durée de ces prescriptions particulières est fixée à 40 ans dès l'homologation de cette modification par le Conseil d'Etat.

d) Demeure applicable le contrat entre la Confédération suisse représenté par l'Office fédéral des eaux et de la géologie et le canton du Valais ainsi que les communes de Grône, de Chalais et de Nax selon le projet du 11 octobre 2000.

Ainsi adopté par le Conseil communal en séance du 7 mai 2003.

DROITS DE RETOUR DES EAUX DE LA NAVISENCE INFÉRIEURE

C'est le 5 février 1905 que l'assemblée primaire de Chalais se prononça favorablement sur la demande de l'ingénieur A. Palaz en lui accordant la concession de l'eau de la Navisence de la frontière avec Chandolin jusqu'à Chippis. 152 citoyens habiles à voter ont pris part au vote à bulletin secret et la concession fut octroyée par 98 voix contre 54.

Cette concession arrivera à échéance en 2004.

La loi sur les forces hydrauliques du 28 mars 1990 permet aux communes concédantes de faire valoir leur droit de retour au terme de la concession. En outre il est précisé que ce retour se fait de la manière suivante:

- gratuitement pour toute la partie mouillée (parties qui sont en contact avec l'eau) soit principalement la conduite forcée, la galerie d'amenée, le canal de fuites et les turbines et
- onéreuse pour la partie sèche, soit l'ensemble des installations utilisées après les turbines pour la production de l'électricité. Dans le cas de la Navisence, il s'agit des alternateurs et des transformateurs sis dans l'usine de Chippis.

Dans le cadre du retour de la concession Navisence, la valeur des parties sèches et mouillées a été expertisée et les intéressés se sont entendus sur la répartition suivante:

- 80% de l'aménagement revient gratuitement aux communes et
- 20% revient à l'exploitant actuel RHONE-WERKE AG (RHOWAG).

D'autre part, une autre concession du palier supérieur arrivera à échéance en 2039. Il s'agit de la concession accordée aux Forces motrices de la Gougra, savoir ATEL 60%, RHOWAG 30% et Commune de Sierre 10%.

Les eaux du val d'Anniviers sont partagées en deux concessions, celle de la Navisence

et celle de la Gougra. Il importait, dans la négociation de ce droit de retour, de tenir compte de la concession Gougra, même si celle-ci arrivera à échéance dans 35 ans seulement.

Les Communes concédantes ont arrêté une proposition qui consiste à fusionner ces deux concessions et à réunir les paliers inférieurs et supérieurs, dans une même société.

Il a été admis que la valeur de l'aménagement Gougra était 3 fois supérieure à la valeur Navisence de telle sorte qu'en cas de fusion, les FMG détiendraient 75% des aménagements et Navisence 25%.

En revanche, en cas de Navisence seule, les Communes détiendraient 80% du capital et RHOWAG 20%.

Pour des raisons de gestion, de valorisation de l'énergie produite, de sécurité, les communes proposent de fusionner les deux aménagements et de renouveler la concession Navisence, dans cet esprit, pour une durée de 80 ans, aux Forces Motrices de la Gougra.

Comme ATEL entend conserver une majorité de 54% dans cette fusion jusqu'en 2039, les Communes ont accepté de vendre à cette société le 29% de leurs droits dans Navisence, en conservant ainsi la majorité de 51%, jusqu'en 2084.

En 2004, la situation de la grande GOUGRA sera donc la suivante:

ATEL SA	54 %
RHOWAG	27,5 %
Communes	10 %
Sierre	7,5 %
Sierre-Energie	1 %

Atel versera au 20 avril 2004, un montant de 20 millions pour cette acquisition et Sierre Energie, 1,215 million pour le 1%. A cela s'ajoute une taxe initiale de 2,7 millions, soit 4 fois la redevance annuelle, ce qui fait pour

les communes un coût total de 24 millions à percevoir.

La répartition entre les communes se fera de la manière suivante:

Ayer	0,38%	0,1 mio
Chalais	5,08%	1,2 mio
Chandolin	29,95%	7,2 mio
Chippis	18,08%	4,35 mio
St-Jean	18,15%	4,35 mio
St-Luc	10,21%	2,45 mio
Vissoie	18,15%	4,35 mio

Pour finaliser l'ensemble de ces opérations, l'assemblée primaire est invitée à accepter le règlement intercommunal sur le retour de la Navisence inférieure, donnant les compétences au Conseil communal de signer tous les documents utiles qui permettent de réaliser à satisfaction ce droit de retour et le renouvellement des concessions de la Navisence.

Règlement intercommunal sur le retour de la Navisence inférieure

Vu les articles 6, 16 et 123 de la loi sur le régime communal;

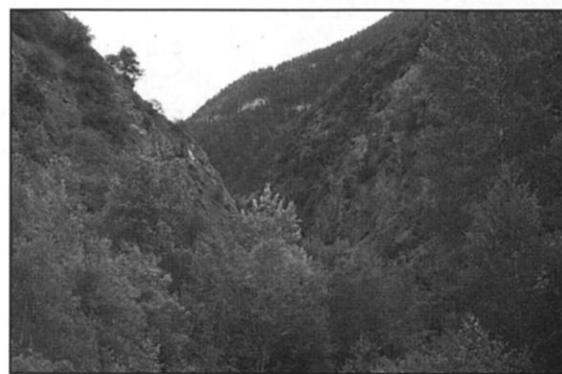
Sur proposition du Conseil municipal, l'Assemblée primaire de décide:

Art. 1

Les communes, dans les pourcentages ci-après,

	Navisence	Torrent de Fang
Ayer	0,40	
St-Jean	18,64	
Vissoie	18,64	
Chandolin	29,22	66,59
Chalais	5,04	5,13
St-Luc	10,12	10,00
Chippis	17,94	18,28

ont convenu de faire usage de leur droit de retour sur les installations construites en vertu des concessions des années 1905 sur la Navisence et des années 1908 sur le Torrent de Fang.



Navisence et val d'Anniviens.

Elles conviennent que les terrains sur lesquels se trouvent les installations qui font retour seront inscrits au Registre foncier au nom des communes concédantes en copropriété selon leur part respective.

Art. 2

A proportion de leurs parts sur les deux cours d'eau précités, les communes ont, en 2000, approuvé l'octroi d'une nouvelle concession de ces forces hydrauliques. Cette dernière sera attribuée à la société qui détient, entre autres, la concession de la partie supérieure de la Navisence.

Par le moyen de droits de superficie d'une durée égale à celle de la concession, les communes mettent à disposition du concessionnaire, à titre gratuit, les biens-fonds nécessaires à l'aménagement et provenant du retour précité. A la nouvelle échéance les aménagements sur ces terrains feront retour conformément à la loi. Elles s'efforcent de favoriser la mise à disposition d'éventuels terrains de remplacement le cas échéant, tout comme de permettre la réalisation des mesures de compensation propres à la concession qui prend effet le 21 avril 2004.

Art. 3

Pour la valorisation de leur part de retour, les conseils communaux peuvent:

- participer à la constitution d'une société anonyme et y faire apport de leur part dans l'aménagement qui leur a fait retour,
- aliéner une quote-part de leurs actions allant jusqu'à 29% de la part des communes, de sorte que celles-ci conservent une influence prépondérante dans la société,
- faire apport de leur part de retour dans la société concessionnaire et, à due

concurrence, recevoir en échange des actions de cette société, respectivement céder des pourcentages de leur apport contre un paiement en espèces,

- céder, contre pleine indemnité, une part de leur droit à la commune de Grimetz pour lui permettre d'entrer dans la société au côté des Communes concédantes,
- conclure dans les cas ci-dessus un contrat de partenaire avec les autres actionnaires de la société.

Art. 4

Les communes conviennent de gérer en commun leur part d'actions, dans les proportions suivantes,

Chalais	5,2%	Chippis	18,2%	Vissoie	18,2%	St-Jean	18,2%
St-Luc	10,2%	Chandolin	29,6%	Ayer	0,4%		

ce en collaboration avec leur partenaire Sierre-Energie S.A. A cet effet, elles passent une convention d'actionnaires qui leur permettra de s'exprimer d'une seule voix et de voter à l'Assemblée générale ainsi qu'au Conseil d'administration. La participation des parts exactes de chaque commune sera calculée en fonction des débits et hauteurs de chutes définitivement et précisément.

Les présidents des communes désignent les représentants de ce paquet d'actions à l'Assemblée générale et dans les conseils d'administration et précisent la manière dont ces représentants renseignent les conseils communaux.

Art.5

Avant toute vente de leur part respective à un tiers, elles s'accordent réciproquement un droit d'acquisition prioritaire sur la part qu'elles désirent aliéner.

L'aliénation de l'intégralité de sa part par une commune entraîne la fin de sa participation à la gestion commune dès la fin de l'année où l'aliénation a eu lieu.

Art.6

Les conseils communaux exécutent le présent règlement et reçoivent tous pouvoirs notamment pour conclure et exécuter les conventions nécessaires.

Le présent règlement entre en vigueur le premier octobre 2003.

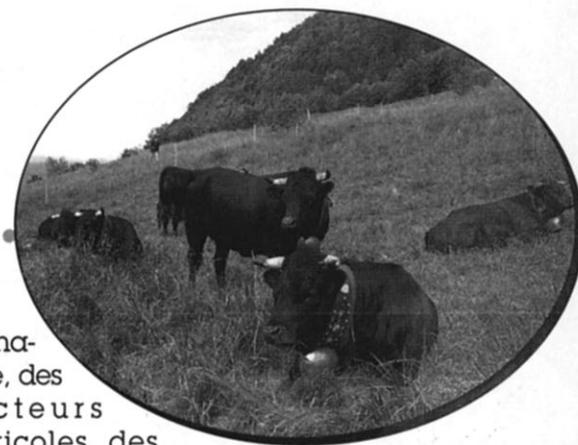
Adopté par la commune de en assemblée primaire du juin 2003

Approuvé par le Conseil d'Etat le



Bisse de Briey.

PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ DE LA GRAVIÈRE DE TZARAROGNE



En date du 18.08.1999, le Conseil d'Etat a homologué le périmètre du plan d'aménagement de la zone d'extraction et de dépôt de matériaux. En revanche, la coordination des activités dans ce secteur, de même que le réaménagement par étapes du site devait faire encore l'objet d'un plan d'aménagement détaillé (PAD) soumis à l'enquête publique et à l'approbation de l'assemblée primaire.

Ce plan détaillé nécessite une modification partielle du plan de zone et du règlement communal des constructions, dans le sens où sont introduits des secteurs de protection de

la nature, des secteurs agricoles, des secteurs de reboisement de compensation. En outre, l'exploitation de la gravière avec la remise en état par étapes est planifiée.

Les propriétaires concernés (Gravière Tzararogne SA, Bourgeoisie de Sierre et Commune de Chalais) ont été informés personnellement de ces modifications et ont donné leur accord. Aucune opposition n'a été déposée contre le projet de mise à l'enquête publique.

RÈGLEMENT DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ (PAD)

Art. 1 Objectifs

Le présent règlement du «PAD» a pour but de:

- a) Coordonner les activités dans les secteurs sis à l'intérieur du périmètre de la zone d'extraction et de dépôt de matériaux.
- b) Terminer les excavations par étapes des graves de la société «Tzararogne SA».
- c) Préserver les valeurs naturelles et agricoles de l'endroit.
- d) Permettre le réaménagement par étapes du site de la gravière par un remodelage des secteurs en vue de la remise en état des lieux.

Art. 2 Périmètre du PAD

- a) Le périmètre du plan d'aménagement détaillé correspond à la zone d'extraction et de dépôt de matériaux, homologuée par le Conseil d'Etat, en date du 18.08.1999.
- b) Le «PAD» précise pour certaines parties du territoire communal des mesures particulières d'aménagement et règle dans le détail l'affectation du sol.

Art. 3 Bases légales

- a) Les dispositions prévues dans le présent règlement sont basées sur les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire, en particulier l'art. 18 LAT et les art. 12 et 26 LCAT et notamment sur l'article 21 du règlement communal sur les constructions et des zones.
- b) Sauf indication contraire dans le présent règlement, les dispositions du règlement communal sur les constructions et des zones sont applicables.
- c) Le présent règlement s'applique au plan d'aménagement détaillé de la gravière de «Tzararogne» de juin 2002, à l'échelle 1:1000.

Art. 4 Organe responsable et autorisations à requérir

- a) Tout projet de construction et d'aménagement dans le périmètre du «PAD» homologué est subordonné à une autorisation de construire délivrée par l'autorité compétente selon la législation en vigueur.

Art. 5 Secteur d'extraction et de dépôt de matériaux

- a) Ce secteur est affecté à l'extraction de matériaux pour la fourniture des graves de «Tzararogne SA».
- b) Le périmètre de ce secteur correspond à l'état final des extractions projetées sur le site de «Tzararogne».

Art. 6 Secteur de traitement, d'exploitation et de stockage des matériaux

- a) Ce secteur est affecté au traitement, à l'exploitation et au stockage des matériaux pour la fourniture des graves.
- b) Ce secteur est également affecté aux installations d'entreprise et au dépôt de matériaux d'exploitation. Il comprend les cheminements, les places d'installations nécessaires pour les machines et véhicules liés au fonctionnement de la gravière.

Art. 7 Secteur de remise en état par étapes

- a) Ce secteur est affecté au réaménagement par étapes par la mise en place de matériaux inertes d'apport. Le réaménagement du site de la gravière, en vue de la remise en état des lieux, s'exécutera conformément aux directives des services de la protection de l'environnement et des forêts et du paysage.
- b) Cette zone pourra être affectée à l'agrément et aux loisirs, notamment à l'installation provisoire de résidences secondaires légères et mobiles ainsi qu'aux constructions nécessaires à l'exploitation d'un camping.
- c) L'affectation détaillée de la zone sera réglée par un plan et règlement d'exploitation approuvés par le Conseil communal, en collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire et des autres services concernés.

Art. 8 Secteur de protection de la nature

- a) Ce secteur est affecté à la protection de la nature. L'article 55 zones à protéger, alinéa a) «zone de protection de la nature» du règlement communal des constructions et des zones (p. 30 du RCCZ) homologué le

18.08.1999, par le Conseil d'Etat est applicable pour ce secteur de protection de la nature.

Art. 9 Secteur tampon pour le biotope

- a) Ce secteur est affecté comme espace tampon pour le secteur de protection de la nature afin de préserver ce biotope. Les dispositions réglementaires de l'article 7 du secteur de protection de la nature sont applicables.

Art. 10 Secteur agricole

- a) Ce secteur est affecté à l'agriculture, il est lié à l'exploitation de la ferme de la Bourgeoisie de Sierre.
- b) L'article 53 zone agricole et viticole du règlement communal des constructions et des zones (p. 28 et 29 du RCCZ) homologué par le Conseil d'Etat est applicable pour ce secteur agricole.

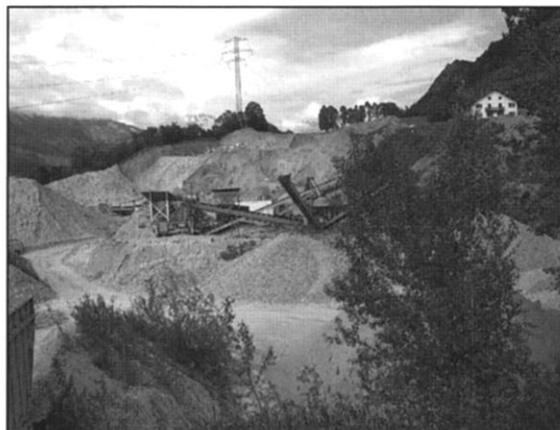
Art. 11 Secteur de reboisement de compensation

- a) Ce secteur est compris entre l'aire forestière au «Nord» et le passage d'une ligne à haute tension est destiné au reboisement de compensation de l'aire forestière, selon les directives du Service des forêts et du paysage.

Art. 12 Secteur de l'aire forestière

- a) Ce secteur comprend l'aire forestière définie et protégée selon l'article 18, alinéa 3 de la «LAT».

Ainsi décidé par le Conseil municipal, le mercredi 25 mars 2003.



Gravière de Tzararogne.

DOSSIER BEAULIEU – CRÈCHE COMMUNALE

Le 3 avril 2003, l'assemblée générale de l'Association Beaulieu a approuvé le projet de construire une surface supplémentaire pour les besoins du Home, comprenant notamment des locaux pour la Commune de Chalais.

En effet, les besoins des structures d'accueil avec plus particulièrement la crèche communale mais également le déplacement de la bibliothèque nécessitent de nouveaux locaux soit environ une surface de 240 m². Parallèlement le home également doit s'agrandir. Une nouvelle réalisation communale est en cours de préparation. L'approbation du projet par l'assemblée générale de Beaulieu nous permet d'avancer avec ce dossier qui est actuellement déposé auprès du Service de la santé de l'Etat du Valais.

Le Conseil communal a déclaré qu'il n'entendait pas nécessairement devenir propriétaire de ces locaux puisque la propriété actuelle est en mains de l'Association Beaulieu. Cette association, regroupant toutes les communes du district de Sierre à l'exception d'Icogne et Lens, est propriétaire en effet des deux établissements de Sierre et Chalais et rien ne justifie qu'il en soit autrement dans l'avenir.

Dès lors, le Conseil a proposé de devenir locataire des surfaces communales et d'avancer, à l'Association Beaulieu, un montant de 1 million pour leur permettre de réaliser ce complexe.

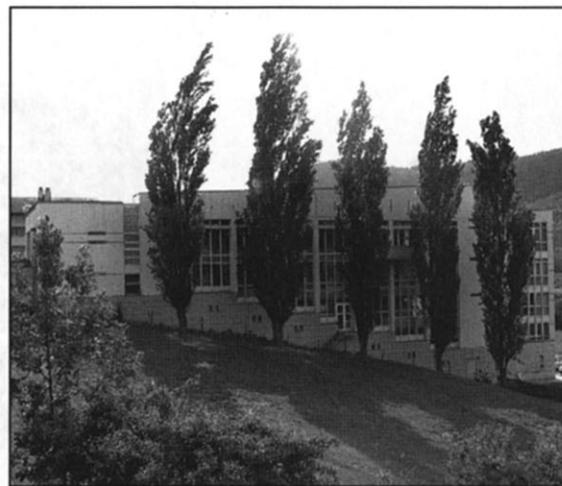
Ce montant permettra à la Commune de Chalais de bénéficier d'une surface de 160 m² pour les structures d'accueil et de 80 m² pour la bibliothèque gratuitement pour une période qui est en cours de négociation sur une durée de 25 à 30 ans. Tous les frais accessoires de conciergerie, de chauffage et d'entretien devraient être compris dans cette période. Au terme des années convenues, il serait renégocié un nouveau contrat de location.

Notre calcul est fondé sur un coût au m² de Fr. 150.- à Fr. 180.- tout compris.

L'assemblée primaire devra répondre à cette double question:

A)
Acceptez-vous de louer à l'Association Beaulieu des surfaces pour les besoins de la crèche et de la bibliothèque communale?

B)
Acceptez-vous de financer l'extension du Home Beaulieu en versant à l'Association un montant de Fr. 1 million, en compensation de la mise à disposition des locaux nécessaires à l'exploitation de structures d'accueil et d'une bibliothèque, pour une durée que fixeront le Conseil et le comité de Beaulieu, en regard des normes usuelles de location et de la charge d'intérêts qui sera prise en compte par la Commune de Chalais?



Une extension souhaitée du home.

HÔTE D'HONNEUR

A l'initiative du comité de la société de développement Vercorin Tourisme, il a été créé pour la première fois sur la commune de Chalais, un diplôme d'hôte d'honneur. Cette distinction cherche à récompenser des personnes qui par leur rayonnement peuvent contribuer à faire connaître la Commune de Chalais et plus particulièrement le village touristique de Vercorin.

Ce diplôme a été remis pour la première fois cette année 2003 à deux personnalités qui toutes deux contribuent à mieux faire connaître Vercorin et la Commune de Chalais.

M. René Felber, ancien président de la Confédération, a construit un chalet à Vercorin et y séjourne plusieurs mois par année avec son épouse. A maintes occasions, il a démontré ses attaches avec notre collectivité.

Philippe Rochat a signé l'étiquette du Pinot Noir de Chalais, domaine du Perrec et il ne manque aucune occasion pour dire tout le bien qu'il pense de ce vignoble. Ce Pinot Noir de Chalais se trouve sur la plus célèbre table

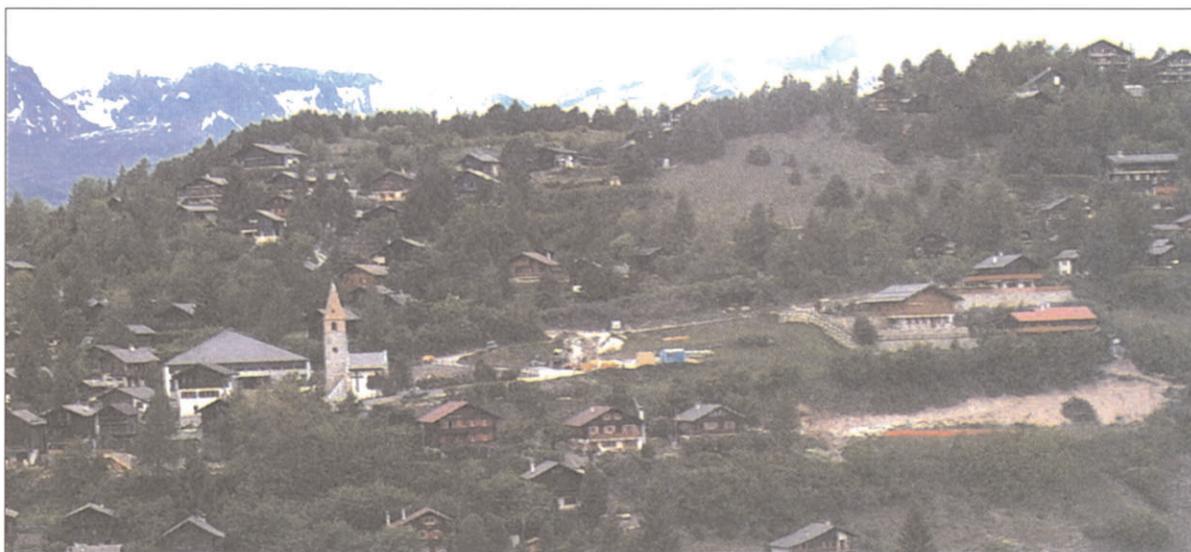


Nos hôtes illustres.

du monde dans son restaurant de l'Hôtel de Ville à Crissier et les commandes sont très réjouissantes. Voilà qui vient confirmer les qualités et vertus de la rive gauche viticole.

Cette distinction est concrétisée par le scellement d'une pierre souvenir sur un parcours à définir. Les deux premiers tableaux de MM René Felber et Philippe Rochat seront exposés dans le couvert de la place du village, plus communément appelé le Parc à moutons.

Dans quelques années, on devrait pouvoir se promener à travers les ruelles du village de Vercorin et découvrir tout au long d'un parcours fléché toutes ces célébrités devenues des amis de Vercorin et de la Commune de Chalais, amis qui par leurs actions diverses ont permis de porter le nom de Vercorin et de la commune de Chalais bien au-delà des frontières régionales.



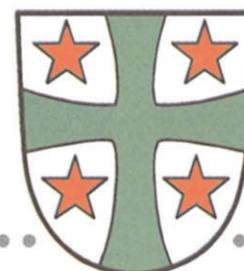
Pour des retombées sur notre village touristique.

STATISTIQUE DE LA POPULATION À FIN MAI 2003

	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>TOTAL</u>
Chalais.....	516	495	1011
Réchy.....	607	633	1240
Briey.....	31	48	79
Vercorin.....	275	243	518
TOTAL.....	1429	1419	2848

0 - 5 ans 163	40 - 59 ans 856
5 - 17 ans 427	60 - 64 ans 147
18 - 39 ans 817	65 ans et + 438

COMMUNE DE CHALAIS PLAN DE SCOLARITÉ 2003/2004



Ouverture de l'année scolaire: **Jeudi 21 août 2003 (matin)**

Primaires: 9 h Infantines: 9 h 30

Clôture de l'année scolaire: **Vendredi 25 juin 2004 (soir)**

Vacances

Automne	du	mardi	14	octobre	2003	le soir
	au	lundi	27	octobre	2003	le matin
Noël	du	vendredi	19	décembre	2003	le soir
	au	lundi	5	janvier	2004	le matin
Carnaval	du	vendredi	20	février	2004	le soir
	au	lundi	1	mars	2004	le matin
Pâques	du	mercredi	7	avril	2004	à midi
	au	lundi	19	avril	2004	le matin
Ascension	du	mercredi	19	mai	2004	à midi
	au	lundi	24	mai	2004	le matin
Fête-Dieu	du	mercredi	9	juin	2004	à midi
	au	lundi	14	juin	2004	le matin

COMPTES DE L'EXERCICE 2002 DE LA COMMUNE

Les comptes de l'exercice 2002 se caractérisent par des recettes de fonctionnement de CHF 8'605'113.42.- pour des dépenses de CHF 7'117'745,87.- et laissent une marge d'autofinancement appréciable de CHF 1'487'367,55.-. Par rapport au budget, la marge d'autofinancement est supérieure de CHF 320'000.-.

Quant au compte des investissements, nous enregistrons des dépenses de CHF

1'059'513.35.- pour des recettes de CHF 544'551.15.- soit des investissements nets de CHF 514'962.20.-.

Ces bons résultats nous permettent de réduire la dette communale de CHF 972'405,35.

Cette dette passe sous la barre des 16 millions et s'élève au 31.12.2002 à **CHF 15'848'734.-** soit une dette nette par habitant de CHF 5660.-

Evolution des recettes, dépenses, marge d'autofinancement et de l'endettement

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<i>Recettes</i>	7'580'381.-	7'629'639.-	7'570'345.-	8'738'708.-	8'797'562.-	8'605'113.-
<i>Dépenses</i>	5'826'463.-	6'016'400.-	6'064'237.-	6'716'463.-	7'032'726.-	7'117'745.-
<i>Marge d'auto</i>	1'753'918.-	1'613'238.-	1'506'107.-	2'022'244.-	1'764'836.-	1'487'367.-
<i>Dette</i>	20'678'006.-	18'404'500.-	17'782'375.-	17'531'820.-	16'851'774.-	15'848'734.-

Les données fiscales 2002 nous permettent d'améliorer dans tous les secteurs les ratios financiers et de constater que l'endettement communal est maîtrisé dans des proportions acceptables. En outre, les prochains investissements 2003 et 2004 sont contenus dans les proportions fixées de telle sorte qu'il n'y aura pas de surprise, avec la construction du centre sportif de Bozon.

Quelques données plus particulières

Degré d'autofinancement	288,83%
Recettes nettes d'impôts par tête	Fr. 2001,75
Facteur d'endettement	9,38
Dette nette par habitant	Fr. 5'841.-
Capacité d'autofinancement	18,41%
Quotité des intérêts	7,76%

Ces comptes seront présentés
à notre prochaine assemblée primaire, lundi 23 juin 2003 à 20 h,
à la salle polyvalente de Chalais.

COMPTES 2002 DE LA COMMUNE DE CHALAIS

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		COMPTES 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01	Administration générale	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
01.300.00	Indemnités des autorités	104'572.30		106'000.00		104'846.15	
01.300.20	Agent communal AVS					4'649.10	
01.300.30	Bureau de vote, élections	5'512.00		2'500.00		2'440.00	
01.300.50	Commissions communales	27'798.90		19'000.00		32'899.85	
01.301.00	Personnel du bureau communal	292'461.25		304'000.00		319'870.15	
01.303.00	Charges sociales	64'811.50		80'000.00		71'490.55	
01.310.00	Fournitures de bureau et mobilier	48'153.95		40'000.00		40'889.60	
01.311.00	Achat de vignettes et cartes d'identités	3'902.15		4'100.00		5'613.15	
01.317.00	Représentations et réceptions	43'958.55		45'000.00		55'121.75	
01.317.03	Recensement 2000					447.90	
01.318.00	Information communale	8'918.60		10'000.00		9'373.80	
01.318.10	Contrôle de la comptabilité	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
01.318.20	Ordinateurs et programmes	29'703.20		26'000.00		26'123.30	
01.318.30	Frais d'encaissement	20'300.45		10'000.00		16'618.40	
01.318.40	Frais juridiques	1'800.00		2'000.00			
01.318.50	Frais de port et CCP	36'693.97		35'000.00		28'824.35	
01.318.60	Frais de téléphones	11'688.85		13'000.00		12'475.05	
01.318.70	Assurance RC communale	7'630.80		7'200.00		7'187.20	
01.350.00	Location des biens de la Bourgeoisie	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
01.350.01	Loc. Maison Bourgeoiale de Vercorin	17'749.25		18'000.00		18'000.00	
01.431.00	Emoluments administratifs		9'237.70		12'000.00		13'334.55
01.436.00	Indemnités journalières remboursées (APG/LAA)		3'363.00				
01.452.00	Administration de la Bourgeoisie		5'000.00		5'000.00		5'000.00
01.453.00	Administration du Télé. Chalais-Vercorin SA		12'952.70		13'000.00		11'977.20
01.454.00	Administration de la Fondation Antille		10'761.00		11'000.00		10'724.00
01.455.00	Part cantonagence AVS				4'500.00		4'649.10
01.456.00	Administration du triage forestier du Vallon				8'400.00		19'808.00
01.457.00	Administration de la taxe de Promotion Touristique						4'755.70
01.490.00	Frais de personnel imputés		43'000.00		42'750.00		50'700.00
01	Administration générale	745'155.72	84'314.40	741'300.00	96'650.00	776'370.30	120'948.55
			660'841.32		644'650.00		655'421.75

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		COMPTES 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
02	Sécurité publique	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
02.301.00	Police communale	13'555.35		14'000.00		11'598.45	
02.301.20	Officier d'Etat Civil	6'229.65		12'000.00		9'448.35	
02.301.30	Solde des sapeurs pompiers	15'500.00		14'000.00		15'000.00	
02.301.40	Administration de la protection civile	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
02.303.00	Charges sociales	2'779.35	8.85	5'000.00		3'432.40	81.80
02.310.00	Frais de géomètre (MF)	12'815.95		12'000.00		28'103.60	
02.311.00	Frais de police	824.50		1'000.00		752.50	
02.312.00	PCI - Charges des abris	11'328.50		10'000.00		20'238.00	
02.312.10	PCI - Instr. et frais	5'792.55		1'000.00		60.00	
02.312.20	PCI - Mat. et équipement			1'000.00		786.45	
02.313.00	Amén. bureau du cadastre	4'572.80					
02.314.00	FEU - Instruction et frais d'entretien	8'909.25		4'000.00		10'421.55	
02.314.10	FEU - Sécurité et sinistres	3'682.35		5'000.00		5'698.50	
02.314.20	FEU - Assurance des sapeurs	526.00		700.00		518.00	
02.314.30	FEU - Matériel et équipement	36'376.30		20'000.00		12'362.10	
02.314.40	FEU - Cours cantonaux	5'000.00		6'600.00		1'600.00	
02.315.00	Entretien des parcomètres de Vercorin	1'098.60		2'500.00		909.30	
02.318.70	Contrôle poids et mesures	132.00		200.00		118.00	
02.319.00	Permis pour étrangers	8'408.75		9'000.00		6'590.65	
02.343.00	Alimentation du fonds de l'hôtellerie	7'555.80		6'000.00		5'308.10	
02.352.00	Police municipale de Sierre	28'833.40		25'000.00		29'352.40	
02.352.10	Centre Secours Incendie de Sierre	1'237.00		3'500.00		2'326.00	
02.352.11	Etat du Valais Part au SMT 750	3'259.30		3'000.00		2'040.00	
02.353.00	Bourgeoisie de Chalais part. garde forestier	1'213.85		5'000.00		4'087.65	
02.355.00	Installations de tir	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
02.355.10	Part. réfection stand de tir	7'944.40					
02.390.00	Frais de personnel imputés	33'100.00		30'000.00		33'900.00	
02.410.20	Concessions pour les établissements publics		20'189.40		14'000.00		14'820.90
02.410.30	Autorisations communales pour bals, heures-suppl.		2'640.00		2'000.00		2'780.00
02.430.00	FEU - Taxe d'exemption		38'124.30		45'000.00		37'771.25
02.431.00	Bureau des étrangers		15'995.05		15'000.00		11'885.20
02.432.00	Emoluments du cadastre		12'321.10		18'000.00		18'920.25
02.432.10	Part des privés aux frais de géomètre				6'000.00		7'200.00
02.437.00	Amendes de police		8'309.00		5'000.00		10'371.00
02.437.01	Recettes des parcomètres de Vercorin		12'391.40		9'000.00		9'582.00
02.437.02	Compensation financière pour place de parc						100.00
02.450.00	PCI - locations d'abris Chalais		15'403.80		8'000.00		9'784.00
02.450.10	PCI - Locations d'abris Vercorin		3'620.00		5'000.00		6'073.45
02.461.00	FEU - Subv. matériel		21'620.45		7'000.00		7'329.55
02.461.30	Subv. registre contrib.		1'293.50		1'200.00		2'460.00
02	Sécurité publique	232'375.65	151'916.85	199'500.00	135'200.00	213'652.00	139'159.40
			80'458.80		64'300.00		74'492.60

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		COMPTES 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
03	Enseignement et formation	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
03.301.00	Conciergerie de l'école de Chalais	57'294.25		65'000.00		57'742.50	
03.301.10	Conciergerie du centre scolaire de Vercorin	18'823.95		26'000.00		18'873.05	
03.301.50	Personnel de transport des élèves de Briey	3'712.70					
03.302.00	Enseignement catéchèse	9'017.55		8'000.00		5'467.20	
03.303.00	Charges sociales	12'646.20		18'000.00		11'102.85	
03.310.00	Matériel et frais scolaires	59'628.72		55'000.00		39'041.55	
03.311.00	Activités scolaires	25'242.60		26'000.00		22'330.80	
03.314.00	Charges des immeubles Ecole de Chalais	64'580.85		65'000.00		49'338.45	
03.314.01	Réfections école Chalais	19'896.90		30'000.00		23'368.65	
03.314.10	Charges des immeubles Ecole de Vercorin	34'294.65		45'000.00		27'011.40	
03.318.80	Transports des élèves	15'985.85		17'000.00		11'052.75	
03.351.00	Traitement du personnel enseignant	621'570.85		635'000.00		736'117.60	
03.352.00	Cycle d'orientation Grône	242'800.00		300'000.00		256'956.65	
03.352.10	Ecolage à Sierre ou à Chippis	16'504.00		6'000.00		12'697.00	
03.352.20	Participation aux écoles spécialisées	18'297.85		18'000.00		17'399.35	
03.352.30	Participation à l'Ecole de solfège	18'600.00		21'000.00		21'000.00	
03.353.00	Itinéraire des apprentis	8'134.20		10'000.00		8'820.00	
03.423.00	Locations maison d'école		10'800.00		10'800.00		10'800.00
03.428.10	Locations Parkings école de Vercorin		7'840.00		9'000.00		8'800.00
03.433.00	Ecolage hors commune		1'680.00				735.00
03.461.10	Subsides pour transport des élèves		14'884.00		9'000.00		7'440.45
03.461.50	Subsides pour cours de chant		1'500.00		1'500.00		1'500.00
03	Enseignement et formation	1'247'031.12	36'704.00	1'345'000.00	30'300.00	1'318'319.80	29'275.45
			1'210'327.12		1'314'700.00		1'289'044.35

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		COMPTES 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
04	Culture, loisirs et culte	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
04.301.00	Conciergerie de la salle polyvalente de Chalais	53'850.20		58'000.00		54'664.10	
04.301.10	Conciergerie du centre administratif de Vercorin	16'191.10		10'000.00		19'111.55	
04.301.50	Personnel d'exploitation de la bibliothèque	31'760.30		35'000.00		51'119.10	
04.303.00	Charges sociales	17'559.50		22'000.00		22'007.70	
04.313.00	Charges des immeubles Salle polyvalente Chalais	42'971.00		50'000.00		32'124.30	
04.314.00	Charges des immeubles Centre adm. Vercorin	17'836.40		19'000.00		24'520.45	
04.315.00	Bibliothèque communale livres et matériel	29'844.45		25'000.00		22'694.46	
04.316.00	Charges des immeubles Maison bourg. Vercorin	8'782.85		17'000.00		3'074.00	
04.352.00	Eglise réformée de Sierre	8'910.00		9'000.00		8'910.00	
04.352.10	Paroisse de Chalais	84'265.47		90'000.00		60'593.40	
04.352.20	Paroisse de Vercorin	37'212.75		20'000.00		83'774.25	
04.365.00	Activités sportives et culturelles	40'663.25		10'000.00		13'855.35	
04.365.10	Subsides aux sociétés locales			27'000.00		27'500.00	
04.427.00	Locations de la salle polyvalente de Chalais		5'300.00		5'000.00		4'850.00
04.427.10	Locations du Centre administratif de Vercorin		2'300.00				2'000.00
04.427.20	Locations de la salle polyvalente de Vercorin		1'850.00		3'000.00		1'200.00
04.465.00	Subside pour exploitation de la bibliothèque		14'356.85		12'000.00		11'210.20
04	Culture, loisirs et culte	389'847.27	23'806.85	392'000.00	20'000.00	423'948.66	19'260.20
			366'040.42		372'000.00		404'688.46

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		COMPTES 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
05	Santé	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
05.352.00	Hôpital de Sierre-Loèche	199'927.70		200'000.00		253'438.00	
05.353.00	Clinique Sainte-Claire	34'568.85		40'000.00		32'937.30	
05.366.00	Frais dentaires scolaires	56'373.90		45'000.00		66'604.95	
05	Santé	290'870.45		285'000.00		352'980.25	
			290'870.45		285'000.00		352'980.25

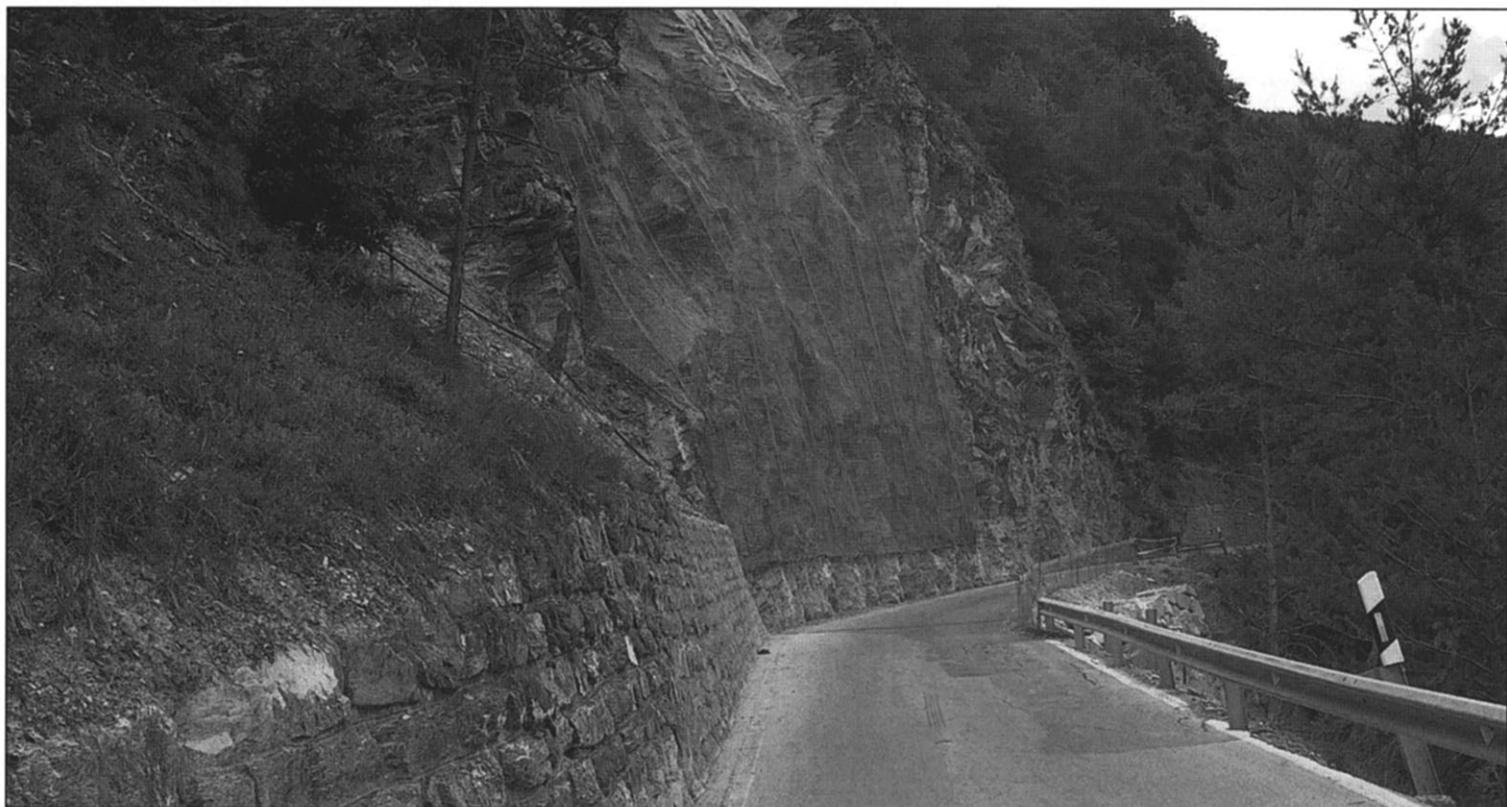
COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		COMPTES 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
06	Prévoyance sociale	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
06.351.70	Mesures en faveur des handicapés	12'115.15		17'500.00		15'111.20	
06.351.80	Financement AVS et AI	81'598.35		90'000.00		95'230.65	
06.351.90	Financement prestations complémentaires	97'719.10		112'000.00		88'170.20	
06.352.00	Centre Médico-Social	42'796.40		45'000.00		45'884.80	
06.352.20	Participation au CIO	2'748.00		3'000.00		2'873.00	
06.365.00	Service d'assistance	93'800.10		80'000.00		76'738.05	
06.366.00	Participation à la caisse maladie	293'804.20		250'000.00		293'133.30	
06.367.00	Fonds cantonal p/l'emploi	27'114.55		12'000.00		7'548.85	
06.430.00	Subsides pour programmes d'occupation						900.00
06	Prévoyance sociale	651'695.85		609'500.00		624'690.05	900.00
			651'695.85		609'500.00		623'790.05

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		COMPTES 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
07	Travaux publics	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
07.301.00	Employés des travaux publics	209'339.00		265'000.00		212'195.00	
07.301.10	Auxiliaires des travaux publics	35'408.90		10'000.00		35'305.65	
07.303.00	Charges sociales	62'046.05		74'000.00		70'340.45	
07.311.10	Achat et entretien du matériel Travaux Publics	9'319.70		17'000.00		10'530.55	
07.311.20	Entretien et réparation Véhicules travaux publics	19'724.30		20'000.00		12'875.90	
07.312.00	Entretien du réseau électrique	17'638.65		45'000.00		22'670.10	
07.312.50	Electricité pour éclairage public	44'819.20		40'000.00		46'417.55	
07.314.00	Entretien du réseau routier	98'311.45		120'000.00		121'724.35	
07.314.10	Marquage et entretien des places de parc					3'609.80	
07.314.50	Balayage mécanique	29'958.55		24'000.00		30'278.60	
07.318.00	Déblaiement des neiges	68'750.85		75'000.00		46'717.70	
07.351.60	Entretien des routes cantonales	145'132.45		110'000.00		126'108.30	
07.351.61	Participation réfection des routes cantonales					31'732.25	
07.365.10	Transports publics	28'658.00		25'000.00		29'078.00	
07.365.15	Transports touristiques	3'400.00		3'000.00		11'529.90	
07.365.21	Remboursement crédit LIM Téléphérique	33'300.00		33'300.00		33'300.00	
07.423.00	Locations des garages sous l'Eglise (Triage)		2'000.00		2'000.00		2'000.00
07.423.10	Locations des places de parc Vercorin		1'310.00		2'000.00		5'580.00
07.424.00	Redevances de la station service de Vercorin		1'439.25		1'500.00		1'468.40
07.424.10	Redevances du dépôt de la Réchy		2'000.00		2'000.00		2'000.00
07.435.00	Facturations à des tiers travaux publics		400.00		28'000.00		
07.490.00	Frais de personnel imputés		104'400.00		90'000.00		106'300.00
07	Travaux publics	805'807.10	111'549.25	861'300.00	125'500.00	844'414.10	117'348.40
			694'257.85		735'800.00		727'065.70

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		COMPTES 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
08	Protection et aménagement de l'environnement	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
08.301.00	Personnel d'entretien des cimetières et places	16'887.65		11'000.00		14'358.75	
08.303.00	Charges sociales	1'940.40		2'500.00		1'634.30	
08.314.00	Charges des immeubles Chapelle ardente Chalais	393.70		700.00		857.05	
08.314.10	Entretien des bâtiments communaux	8'553.90		3'000.00		8'412.55	
08.314.40	Entret. parcs et jardins	40'722.70		23'000.00		34'407.10	
08.314.41	Trait. "ver de la grappe"	15'129.85		15'000.00		24'229.80	
08.314.42	Entretien des sentiers pédestres			5'000.00		10'605.60	
08.314.50	Entretien des bisses et des canaux	29'830.30		30'000.00		8'851.60	
08.315.00	Frais d'inhumation	8'666.10		7'000.00		5'179.90	
08.318.00	Frais de mise à l'enquête publique	11'139.55		12'000.00		10'877.80	
08.360.00	Réfection du bisse de Vercorin			10'000.00			
08.431.00	Permis de construire		23'455.00		27'000.00		28'315.15
08.431.10	Taxes compensatoires de densité						13'620.00
08.435.00	Cimetière - concessions et inhumations		700.00		2'000.00		750.00
08.436.00	Locations de la chapelle ardente		1'300.00		1'300.00		650.00
08.437.00	Amendes de constructions		2'500.00		3'000.00		1'700.00
08.438.00	Location du domaine Communal		1'407.50				1'254.00
08.439.00	Part des propr. au trait. du ver de la grappe		21'387.20		20'000.00		29'594.10
08.461.90	Subsides pour entretien des bisses et canaux		19'500.00		15'000.00		10'053.30
08	Protection et aménagement de l'environnement	133'264.15	70'249.70	119'200.00	68'300.00	119'414.45	85'936.55
			63'014.45		50'900.00		33'477.90

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		COMPTES 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
09	Services économiques	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
09.301.00	Inspecteur du bétail	702.10		900.00		362.05	
09.303.00	Charges sociales	65.80		110.00		32.70	
09.314.00	Charges écuries commun. de Vercorin	246.05		700.00		255.45	
09.314.10	Droits d'eau	3'867.00		5'000.00		4'017.00	
09.350.00	Sierre Région	6'015.00		6'000.00		7'338.60	
09.351.00	Ass. retour des forces hydrauliques	2'071.95				540.70	
09.362.01	Adduction d'eau Ziettes	4'500.00					
09.362.03	Ecurie de M. ORLANDO					6'800.00	
09.362.05	Améliorations agricoles Zamplan-Crétilion	20'000.00				14'400.00	
09.362.06	Halle du Triage Forestier	9'040.00				14'110.00	
09.362.07	Alpage de traucit			2'000.00		2'000.00	
09.363.00	Bureau de l'OT Vercorin	10'800.00		10'800.00		10'800.00	
09.363.01	Frais OT Vercorin			10'000.00		26'295.85	
09.363.03	Ouverture piste de fonds					10'566.55	
09.364.00	Bisse de Riccard mesures urgentes	7'423.00		24'300.00		50'394.00	
09.365.00	Promotion touristique AIDA	17'500.00		7'500.00		7'500.00	
09.365.10	Particip. à Pro-Lavioz	10'000.00		16'000.00		23'250.20	
09.365.40	Insémination artificielle	2'310.00		3'200.00		1'650.00	
09.410.30	Concessions et redevances hydrauliques		65'112.90		63'000.00		65'813.95
09.410.40	Energie gratuite ristourne Sierre-Energie		111'565.45		125'000.00		117'808.90
09.430.00	Location des bureaux - OT		10'800.00		10'800.00		10'800.00
09.431.00	Location du minigolf de Vercorin		3'217.55		1'000.00		
09.432.00	Locations écuries commun. de Vercorin		6'500.00		6'500.00		6'500.00
09	Services économiques	94'540.90	197'195.90	86'510.00	206'300.00	180'313.10	200'922.85
		102'655.00		119'790.00		20'609.75	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		COMPTES 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
10	Finances et impôts	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
10.312.00	Charges de l'immeuble "La Forge"	3'891.65		5'900.00		4'860.80	
10.319.00	Pertes sur débiteurs	215'834.95		50'000.00		85'648.10	
10.319.10	Remises d'impôts	10'891.80		7'000.00		31'088.15	
10.319.15	Intérêts et escomptes accordés	153.10		500.00		309.25	
10.319.20	Impôt cantonal	7'044.60		6'000.00		1'056.10	
10.321.00	Dettes à court terme	52'852.88		65'000.00		33'608.81	
10.321.50	Intérêts rémunérateurs	8'203.90		10'000.00		13'308.15	
10.322.00	Dettes à moyen terme	16'331.00		15'000.00		7'947.75	
10.324.00	Dettes à long terme	744'225.75		705'000.00		626'496.20	
10.341.00	Péréquation financière	49'435.60		49'436.00		49'435.60	
10.342.00	Impôt sur immeubles bâtis Art. 188	14'525.70		12'900.00		14'576.40	
10.343.00	Part cantonale à l'impôt sur les chiens	4'357.00		4'600.00		4'524.00	
10.400.00	Impôt sur le revenu des personnes physiques		4'808'299.85		4'250'000.00		4'305'572.90
10.400.10	Impôt sur la fortune des personnes physiques		331'315.30		345'000.00		514'663.00
10.400.30	Impôt prélevé à la source		95'312.62		30'000.00		86'229.80
10.400.40	Impôt personnel		21'879.90		20'000.00		16'573.75
10.400.50	Impôt forfaitaire		35'338.40		40'000.00		22'543.10
10.400.60	Impôt s/immeubles bâtis Art. 188		58'157.55		51'000.00		56'567.25
10.401.00	Impôt sur le bénéfice des sociétés		104'784.20		80'000.00		142'850.85
10.401.10	Impôt sur le capital des sociétés		155'432.05		50'000.00		18'121.50
10.402.00	Impôt foncier des personnes physiques		201'079.45		215'000.00		254'164.05
10.402.10	Impôt foncier des sociétés		105'235.75		28'000.00		46'418.95
10.403.00	Impôt sur les gains immobiliers		12'537.75		15'000.00		32'294.95
10.405.00	Impôt sur les successions et les donations		43'006.40		15'000.00		50'468.90
10.406.00	Impôt sur les chiens		10'619.00		11'000.00		10'923.00
10.422.00	Rendement des titres		722.80		1'800.00		1'287.60
10.422.10	Intérêts des C/C et des placements à vue		177.00				695.00
10.422.30	Intérêts de retard et frais récupérés		48'535.70		45'000.00		53'000.55
10.422.40	Actes de défauts de biens récupérés		4'450.75				9'187.20
10.423.00	Locations du bâtiment de "La Forge"		14'880.00		15'000.00		14'880.00
10.444.00	Péréquation financière		202'201.00		202'201.00		202'201.00
10.491.00	Intérêts passifs imputés		418'389.70		383'000.00		364'753.45
10	Finances et impôts	1'127'747.93	6'672'355.17	931'336.00	5'797'001.00	872'859.31	6'203'396.80
		5'544'607.24		4'865'665.00		5'330'537.49	



Des filets de protection sur la route Chalais-Briey.

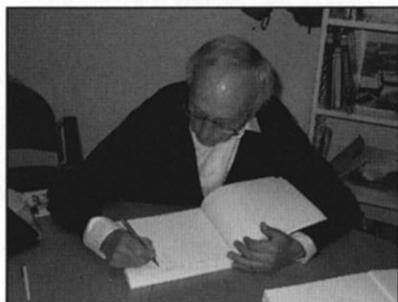
COMPTES 2002 DES SERVICES PUBLICS

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		COMPTES 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
11	Eau potable	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
11.301.00	Personnel de surveillance station de traitement	13'899.90		17'000.00		16'213.75	
11.303.00	Charges sociales	2'898.20		3'500.00		3'521.10	
11.314.00	Entretien du réseau d'eau	91'153.40		60'000.00		115'114.45	
11.314.50	Exploitation de la station des Planards	21'221.20		32'000.00		22'250.75	
11.319.00	TVA s/service d'eau	559.50		600.00		584.65	
11.390.00	Frais de personnel imputés	50'000.00		40'800.00		45'500.00	
11.391.00	Intérêts passifs imputés	304'331.00		275'000.00		265'158.05	
11.434.00	Taxe annuelle d'eau		560'041.30		560'000.00		585'233.52
11	Eau potable	484'063.20	560'041.30	428'900.00	560'000.00	468'342.75	585'233.52
		75'978.10		131'100.00		116'890.77	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		COMPTES 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
12	Egouts	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
12.314.00	Entretien du réseau des égouts	48'248.85		50'000.00		67'894.30	
12.319.00	TVA s/service d'égouts	16'731.90		18'000.00		17'604.05	
12.352.30	Step de Granges	180'739.55		200'000.00		173'790.15	
12.390.00	Frais de personnel imputés	24'800.00		28'950.00		29'000.00	
12.391.00	Intérêts passifs imputés	42'192.45		47'000.00		30'725.75	
12.434.00	Taxe annuelle d'égouts		495'450.05		470'000.00		521'205.55
12	Egouts	312'712.75	495'450.05	343'950.00	470'000.00	319'014.25	521'205.55
		182'737.30		126'050.00		202'191.30	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		COMPTES 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
13	Hygiène	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
13.301.00	Personnel de surveillance des déchetteries	18'178.30		15'000.00		18'340.70	
13.303.00	Charges sociales	262.60	96.15	1'000.00		683.20	
13.318.00	Enlèvement des ordures	54'939.75		60'000.00		57'743.65	
13.318.05	Enlèvement des ordures collectes séparées	33'494.60		30'000.00		44'154.20	
13.318.10	Frais d'exploitation des déchetteries	64'071.30		65'000.00		116'256.00	
13.319.00	TVA s/service d'hygiène	13'333.20		13'000.00		19'643.35	
13.352.30	UTO - Ouvrier	222'073.05		270'000.00		229'136.10	
13.390.00	Frais de personnel imputés	39'500.00		33'000.00		48'600.00	
13.391.00	Intérêts passifs imputés	71'866.25		61'000.00		68'869.65	
13.434.00	Taxe annuelle enlèvement des ordures		373'288.10		550'000.00		580'698.15
13.435.00	Ventes de bons pour les déchetteries		20'700.00				828.00
13	Hygiène	517'719.05	394'084.25	548'000.00	550'000.00	603'426.85	581'526.15
			123'634.80	2'000.00			21'900.70

Inauguration de la bibliothèque de Vercorin le 1^{er} février 2003.



Dédicace par M. Henri Marin.



*M. Claude Roch et notre bibliothécaire
M^{me} Marianne Grand-Devanthery.*

COMPTES 2002 DES INVESTISSEMENTS

COMMUNE DE CHALAIS	INVESTISSEMENTS 2001		BUDGET 2002		INVESTISSEMENTS 2002	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Investissements	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
01.502.01 Mises à jour AS/400			20'000.00			
01.502.02 Rés. Ethernet Secrétariat	20'000.00				2'767.40	
02.504.02 Mensuration fédérale Lot IV - complément	22'082.70					
02.614.00 Mensuration fédérale Lot V - part des privés		10'705.50				
02.614.01 Mensuration fédérale Lot VI - part des privés		313.00				282.00
03.503.01 Crèche communale			15'000.00		7'000.00	
03.506.00 Equipement informatique	20'000.00		30'000.00			
04.503.03 Locaux administratifs	11'349.15					
04.503.04 Réfection lumières SPC	31'716.20					
04.503.05 Bibliothèque de Vercorin	16'532.95		15'000.00		47'323.30	
04.506.00 Equipements de loisirs			90'000.00			
04.660.00 Bibliothèque de Vercorin Subventions						34'000.00
07.500.00 Routes communales			530'000.00			
07.500.10 Etudes d'aménagements publics	5'907.00				18'587.00	
07.501.41 Réfection route centre de Vercorin	28'925.50				35'000.00	
07.501.42 Réfect. route du Désertet	139'849.10				132'896.40	
07.501.43 Réfection rte des Ziettes	27'809.75					
07.501.44 Réfection rte Avouintzett	20'035.95					
07.501.50 Route des Zittes	3'537.60					
07.501.60 Route de la Loewatir Briey	22'877.20					1'522.20
07.502.70 Place de Réchy	13'313.15					
07.502.90 Prot rte Chalais-Vercorin	59'821.80				12'322.80	
07.504.30 Eclairage public	10'867.50		30'000.00		29'494.10	
07.504.60 Achats et expropriations de terrains	239'031.95		50'000.00		107'416.55	
07.505.00 Véhicule Travaux Publics			40'000.00		37'125.60	
07.506.10 Signalisation des rues			40'000.00		47'230.20	
07.521.00 Part. à la construction des routes cantonales	30'000.00				85'787.10	
07.615.00 Plus-Value rte des Zittes				282'000.00		
07.661.11 Prot rte Chalais-Vercorin part Ville de Zurich						40'000.00
08.501.00 Etudes d'aménagement du territoire	9'146.00		40'000.00			
08.503.00 Tour de Chalais					38'661.50	
08.504.00 Assainissement des forêts la Sapina et le Ban	6'789.60		391'000.00		378'813.55	
08.565.00 Rénovation des vieilles bâtisses	73'137.40				24'705.65	
08.660.00 Assainissement des forêts de la Sapina et du Ban				350'000.00		425'000.00
08.661.00 Subside plan aménagement du territoire		6'635.45				
08.662.00 Subsidés Tour de Chalais						4'500.00
09.501.00 Particip. à la piste de fonds Vercorin-Grimentz			15'000.00			
09.501.01 Parcours-Vita de Vercorin	38'969.15				12'398.10	
09.502.01 Terrain sportif du Lavioz	38'493.95				3'753.00	
09.505.00 Invest. touristiques divers			50'000.00			
11.500.00 Réseau de distribution d'eau potable	18'113.15		35'000.00		14'641.45	
11.501.20 Modification station de traitement des Planards	71'013.00		60'000.00			
11.501.30 Eau potable des Mayens Conduite cabane du bisse		11'158.50				
11.506.00 Cadastre souterrain	27'449.55				5'954.80	
11.610.00 Taxes de raccordement au réseau d'eau potable		3'689.85		15'000.00		18'788.95
12.500.00 Réseau des égouts	22'255.90		90'000.00		9'327.85	
12.610.00 Taxes de raccordement au réseau des égouts		11'288.50		15'000.00		20'458.00
13.503.00 Installations MOLOK pour le ramassage à Vercorin					711.75	
13.504.00 Installations MOLOK pour le ramassage à Chalais	1'050.20				7'595.25	
13.505.00 Benches à papier et places	14'198.10					
13.600.00 Vente des cabanes à ordures de Vercorin		600.00				
Investissements	1'044'273.50	44'390.80	1'541'000.00	662'000.00	1'059'513.35	544'551.15
		999'882.70		879'000.00		514'962.20

AMORTISSEMENTS ET RÉCAPITULATION

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2001		BUDGET 2002		COMPTES 2002	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Amortissements		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
01.330.00	Administration générale	40'000.00		35'000.00		57'767.40	
02.330.00	Sécurité	91'064.20		100'000.00		99'718.00	
03.330.00	Enseignement et formation	230'000.00		230'000.00		237'000.00	
04.330.00	Culture loisirs et culte	122'598.30		110'000.00		118'323.30	
05.330.00	Santé	60'000.00		60'000.00		60'000.00	
06.330.00	Prévoyance sociale						
07.330.00	Travaux publics	970'976.50		741'000.00		929'337.55	
08.330.00	Protection et aménagement de l'environnement	82'437.55		55'000.00		42'680.70	
09.330.00	Services économiques	117'463.10		100'000.00		31'151.10	
10.330.00	Finances et impôts						
11.330.00	Eau potable	221'727.35		220'000.00		216'807.30	
12.330.00	Egouts et eaux claires	20'967.40		20'000.00		18'869.85	
13.330.00	Enlèvement et traitement des ordures	49'648.30		60'000.00		58'307.00	
Amortissements		2'006'882.70	2'006'882.70	1'731'000.00	1'731'000.00	1'869'962.20	1'869'962.20

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2002 FONCTIONNEMENT		COMPTES 2002 INVESTISSEMENTS		COMPTES 2002 AMORTISSEMENTS	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Récapitulation		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1	Administration	776'370.30	120'948.55	2'767.40		57'767.40	
2	Sécurité publique	213'652.00	139'159.40		282.00	99'718.00	
3	Enseignement et formation	1'318'319.80	29'275.45	7'000.00		237'000.00	
4	Culture, loisirs et culte	423'948.66	19'260.20	47'323.30	34'000.00	118'323.30	
5	Santé	352'980.25				60'000.00	
6	Prévoyance sociale	624'690.05	900.00				
7	Travaux publics	844'414.10	117'348.40	505'859.75	41'522.20	929'337.55	
8	Protection et aménagement de l'environnement	119'414.45	85'936.55	442'180.70	429'500.00	42'680.70	
9	Services économiques	180'313.10	200'922.85	16'151.10		31'151.10	
10	Finances et impôts	872'859.31	6'203'396.80				
11	Eau potable	468'342.75	585'233.52	20'596.25	18'788.95	216'807.30	
12	Egouts	319'014.25	521'205.55	9'327.85	20'458.00	18'869.85	
13	Hygiène	603'426.85	581'526.15	8'307.00		58'307.00	
TOTAL		7'117'745.87	8'605'113.42	1'059'513.35	544'551.15	1'869'962.20	1'869'962.20
MARGE D'AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENTS NETS AMORTISSEMENTS		1'487'367.55			514'962.20		

Rappel et avertissement

L'administration met en garde les propriétaires de terrains sis en zone à construire que leurs prés doivent être impérativement fauchés et entretenus au plus tard pour le **10 juillet** à défaut de quoi le Conseil mandatera des entreprises spécialisées, aux frais des propriétaires, pour procéder aux travaux nécessaires.

Dans le même sens, les haies doivent aussi être élaguées aux abords des routes communales. En cas de doute, la commission communale de salubrité se tient à disposition des intéressés pour leur renseigner sur leurs droits et obligations.

BILAN 2001-2002

COMMUNE DE CHALAIS		BILAN AU 31.12.2001		BILAN AU 31.12.2002	
		Actif	Passif	Actif	Passif
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
00.100.00	Caisse	2'006.95		5'575.90	
00.101.00	Compte de chèques postaux	113.60		40'856.23	
00.112.00	Débiteurs Compte collectif	2'104'670.55		1'432'758.97	
00.120.00	TSA dépôt garantie antennes radio				
00.121.00	Titres divers	1.00		1.00	
00.121.02	Actions FMV				
00.121.03	Actions SIESA	1'402'000.00		1'402'000.00	
00.121.51	Prêt au téléphérique SA	500'000.00		500'000.00	
00.121.52	Prêt à la Bourgeoise	870'000.00		852'000.00	
00.123.00	Immeubles du patrimoine financier	1.00		1.00	
00.129.00	Amenagement agricole Zamplans-Crétilons	25'000.00			
00.133.00	Subsides à encaisser Estimations	463'410.80		867'410.80	
00.139.00	Autres act. transitoires	943'746.00		555'586.96	
	Administration	420'000.00		365'000.00	
	Sécurité	840'000.00		740'000.00	
	Instruction	5'370'000.00		5'140'000.00	
	Loisirs et Culte	195'000.00		90'000.00	
	Santé	200'000.00		140'000.00	
	Travaux	3'849'000.00		3'384'000.00	
	Environnement	150'000.00		120'000.00	
	Economie	60'000.00		45'000.00	
	Eaux	2'740'000.00		2'525'000.00	
	Egouts	30'000.00			
	Ordures	320'000.00		270'000.00	
Total de l'actif		20'484'949.90		18'475'190.86	

COMMUNE DE CHALAIS		BILAN AU 31.12.2001		BILAN AU 31.12.2002	
		Actif	Passif	Actif	Passif
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
00.200.00	Créanciers		925'638.10		842'214.90
00.201.00	Créanciers salariés		40'636.35		28'598.15
00.206.00	Banque Raiffeisen Chalais c/c 176-0020447-9		61'813.00		391'413.00
00.206.10	Banque Cantonale VS c/c T 0100.43.16		388'735.25		472'020.75
00.206.20	UBS c/c H5-652.711.0		211'999.87		89'619.38
00.206.21	UBS HI-101.431.0 ATRX		900'000.00		900'000.00
00.206.50	Crédit Suisse c/c 460.646-41		39'269.85		38'439.10
00.210.12	Banque Cantonale VS 03.419.283-4 (Intemp. 90)		99'357.40		
00.210.13	Banque Cantonale VS 03.418.793-8 (Consolid.)		149'716.85		
00.220.00	Banque Raiffeisen Chalais 187-0050397-9 Classe		900'000.00		600'000.00
00.220.10	Banque Cantonale VS 03.421.733-0 Libor		999'850.00		999'850.00
00.220.11	Banque Cantonale VS 03.423.776-5 Libor école		2'000'000.00		1'600'000.00
00.220.12	Banque Cantonale VS C0852.44.21 (MB Vercorin)		400'000.00		350'000.00
00.220.13	Banque Cantonale VS Z0852.44.13 (Consolid.)		1'800'000.00		1'700'000.00
00.220.41	UBS 900.020.90Z (A terme)		4'424'000.00		4'040'000.00
00.220.42	UBS H5-184.273.2		2'200'000.00		2'200'000.00
00.220.44	UBS HI-101.431.0		2'000'000.00		2'000'000.00
00.220.50	Crédit Suisse 0678-460646-41-1		910'000.00		880'000.00
00.220.90	Caisse Nationale Accident 23.147.100		700'000.00		528'000.00
00.220.92	Winterthur Vie assurance				
00.240.00	LIM Ofiamt 235.08.001/7 Route Itravers-Vercorin		13'700.00		
00.240.10	LIM Ofiamt 235.05.004/4 Eau potable de Vercorin		55'200.00		27'400.00
00.240.11	LIM VS 5020 Eau potable de Vercorin		8'000.00		
00.240.20	LIM Ofiamt 235.07.005/9 Centre adm. de Vercorin		33'750.00		22'500.00
00.240.21	LIM VS 5050 Centre adm. Vercorin		33'750.00		22'500.00
00.240.40	LIM Ofiamt 235.03.011/1 Réfection école Chalais		189'100.00		165'400.00
00.240.50	LIM Ofiamt 235.03.014/5 Ecole de Vercorin		682'500.00		637'000.00
00.240.60	LIM Ofiamt 235.02.010/4 MB Vercorin		200'000.00		185'700.00
00.240.61	LIM VS 5166 MB Vercorin		200'000.00		185'500.00
00.255.00	Bénéfice cure de Chalais		123'530.75		123'530.75
00.256.00	Bénéfice cure de Vercorin		233'287.45		233'287.45
00.259.00	Retenues de garanties effectuées		2'240.00		1'000.00
00.260.00	Intérêts calculés		25'520.00		19'250.00
00.269.00	Autres passifs transit.		811'367.40		840'699.40
00.280.00	Constructions d'abris PCI		734'156.25		776'181.25
00.280.10	Fonds pour constructions places de parc				10'000.00
00.280.20	Fonds de rénovation des vieilles bâtisses				
00.290.00	Découvert net	1'698'872.50		2'012'168.62	
00.291.00	Variation du découvert (+ augmentation, - diminution)	313'296.12		422'744.65	
Sous-total du passif		42'982'068.42	22'497'118.52	39'385'294.99	20'910'104.13
Total du passif			20'484'949.90	18'475'190.86	

CHAPITRE DE LA BOURGEOISIE

Protocole de l'assemblée bourgeoisiale DU LUNDI 18 JUIN 2002

M. Dany PERRUCHOUD, Président, salue les bourgeois et bourgeoises qui se sont déplacés pour approuver les comptes de l'exercice écoulé et prendre connaissance du budget 2002.

Il excuse l'absence de Mme Marie-Françoise PERRUCHOUD-MASSY qui a été victime d'un accident de voiture et qui ne peut pas participer à l'assemblée de ce soir.

L'ordre du jour a été publié dans le Bulletin officiel du canton du Valais et dans *CHALAIS-Infos* du mois de juin 2002; il comporte les rubriques suivantes:

1. **Approbation du protocoles de l'assemblée primaire bourgeoisiale du 19 juin 2001**
2. **Comptes de l'exercice 2001**
(Présentation - Rapport de l'organe de contrôle qualifié - Approbation)
3. **Budget 2002**
4. **Agrégations bourgeoisiales**
5. **Divers**

1. Approbation du protocole de l'assemblée bourgeoisiale du 19 juin 2001

Le Secrétaire donne lecture du protocole de la dernière assemblée. Ce procès-verbal est accepté sans modification.

2. Comptes 2001

Le Président reprend les chiffres principaux de l'exercice 2001 et les compare à ceux de 2000.

Libellé	2000	2001
Recettes	Fr. 179'027.95	Fr. 154'618.96
Dépenses	Fr. 116'026.—	Fr. 71'585.56
Marge d'autofinancement	Fr. 63'001.95	Fr. 83'033.40

Il résume les rubriques qui présentent des différences importantes, notamment l'entretien de la maison bourgeoisiale de Chalais, l'entretien des forêts, l'augmentation des intérêts bancaires et la vente du bois.

Les comptes 2001 bouclent avec une perte de l'exercice de Fr. 76.— pour un total de recettes de Fr. 154'618.96 et une marge d'autofinancement de Fr. 83'033.40. Ils sont similaires à ceux des années antérieures et seuls les travaux d'entretien et surveillance des forêts ont passablement diminué par rapport à l'exercice 2000. Dans les investissements, les mesures sylvicoles de la Combache ont, par contre, été fortement augmentées, ce qui se retrouve également au niveau des subventions.

Au vote, à l'unanimité, l'Assemblée accepte les comptes 2001.

3. Budget 2002

Le Président passe ensuite au budget 2002 et signale une erreur de chiffre.

Au compte «Entretien et surveillance des forêts» il faut lire Fr. 50'000.—, au lieu de Fr. 5000.—, ce qui induit un bénéfice de l'exercice après amortissements de seulement Fr. 1840.—, pour un total des dépenses de Fr. 116'860.— et des recettes de l'ordre de Fr. 197'200.—.

Dans le cadre des investissements, on retrouve les mesures sylvicoles de Bouillet-Combache et des Evouettes pour un montant total de Fr. 430'000.—. Comme ces travaux sont subventionnés de manière importante (92%), l'investissement net s'élève à seulement Fr. 56'400.—.

L'endettement de la Bourgeoisie, en excluant le prêt communal pour la maison bourgeoisiale de Vercorin, s'élève à Fr. 497'736.—.

M. Alain PERRUCHOUD, responsable des affaires bourgeoisiales donne quelques informations complémentaires au sujet de l'assainissement des forêts du Ban et des Evouettes dont les travaux vont débiter très prochainement. En ce qui concerne les Evouettes, il s'agira également de restaurer les captages pour bénéficier de cette eau de très bonne qualité et l'injecter dans le réseau d'eau potable communal. Il informe ensuite l'assemblée sur le projet de la Forêt de l'Aventure qui occupe les terrains

bourgeoisiaux et utilise la buvette et la colonie de Sigeroulaz.

Pour aider au départ de cette nouvelle animation, la Bourgeoisie met gracieusement les terrains à disposition pendant 3 ans, puis la location sera comprise entre Fr. 3000.- et Fr. 5000.- par an, en fonction des recettes. Il adresse ses félicitations aux promoteurs qui ont procédé au nettoyage de la forêt et des environs de la station intermédiaire de Sigeroulaz.

La participation de la Bourgeoisie à ces améliorations consiste en l'acquisition de nouvelles tables devant la colonie ainsi que la création de barrières et d'escaliers pour un montant total de Fr. 15'000.-.

Il explique ensuite le travail de la Commission bourgeoisière qui est nommée dans le but de sauvegarder les intérêts de la bourgeoisie lorsque les conseils sont identiques et que les intérêts particuliers de chaque collectivité pourraient entrer en conflit.

La Commission a par ailleurs accepté d'étendre son mandat à d'autres travaux comme l'inventaire des terrains et des bâtiments bourgeoisiaux avec un état des lieux, la révision des contrats et l'amélioration de l'assortiment des carnotzets.

En ce qui concerne le Triage du Vallon, les mesures sylvicoles ont permis de couper 742 m³ dans la forêt de Bouillet-Combache et 97 m³ dans la forêt des Evouettes.

Le programme 2002 est essentiellement consacré à la fin des projets sylvicoles de Bouillet-Combache avec une exploitation d'environ 800 m³ et des Evouettes avec 1600 m³.

Finalement, il invite également les bourgeois à acheter du bois de feu indigène, actuellement en promotion, ce qui permet d'écouler les bois exploités dans nos régions et soutient l'activité du Triage du Vallon.

M. Jacques ZUBER donne connaissance du rapport de l'organe de contrôle qualifié qui propose l'approbation des comptes bourgeoisiaux.

Au vote, les comptes 2001 sont approuvés à l'unanimité. Au vote, les investissements prévus au budget 2002 et qui dépassent les compétences du Conseil bourgeoisial, sont approuvés à l'unanimité.

4. Agrégations bourgeoisiales

6 demandes d'agrégations bourgeoisiales sont présentées ce soir; il s'agit de:

Claude CASTAGNA
Lore KOVATS
Marcel MATHIEU
Claude-Alain SEWER
Alois SUTER
Gerold ZUMOFEN

Toutes les conditions étant remplies, le Conseil propose à l'Assemblée d'accepter leur requête. **A l'unanimité, les candidats sont agréés par les bourgeoisies et bourgeois.**

M. Gérald ANTILLE insiste fermement pour que les nouveaux bourgeois soient présents, au moins le soir de l'agrégation.

Le Président, répond que le règlement fixe la procédure et que ce point n'est pas prévu expressément.

Par ailleurs, mis à part 2 personnes retenues par des obligations professionnelles, tous les requérants sont présents.

Il invite les nouveaux bourgeois à se joindre immédiatement à l'Assemblée et leur souhaite une cordiale bienvenue. Il souligne, à leur intention, l'importance de participer aux assemblées bourgeoisiales.

5. Divers

M. Yvon PERRUCHOUD, malheureusement absent lors de l'Assemblée primaire, soutient le projet de captation des eaux des Evouettes et pense que la Commune doit faire le maximum pour bénéficier de cet apport d'eau de qualité exceptionnelle.

Dans un autre chapitre, il remercie la Bourgeoisie de St-Léonard pour le travail remarquable dans la réfection des routes Ziettes-Tracuit. Il demande que la Commune de Chalais effectue le même travail pour la route menant à Sigeroulaz.

M. Dany PERRUCHOUD signale que la Commune a déjà entrepris quelques travaux. Par contre, il reconnaît que la route, au-delà de la baraque du bisse, n'est pas très fréquentable. De toute manière, ces routes sont interdites à la circulation et il s'insurge contre le nombre de gens qui s'y promènent sans autorisation. On a même retrouvé des caravanes dans les méandres. Cette indiscipline, malheureusement courante, doit cesser.

M. Roger SIGGEN soulève que dans le programme des travaux d'assainissement de la Sapina et du Ban, la réfection de la route était prévue.

M. Dany PERRUCHOUD répond que les projets étaient globalement subsidiés et que la subvention totale est maintenant atteinte sans que ces travaux aient pu être exécutés.

.....
M. Gérard ANTILLE pense qu'il ne faut pas se voiler la face et affirme que ce sont les travaux de construction du restaurant du Crêt-du-Midi qui ont démolé la route et, dans ce sens, la Télécabine devrait participer au financement de ces réfections.

M. Dany PERRUCHOUD informe que la Télécabine a déjà mis plus de Fr. 120'000.- de tout-venant pour la réfection des routes et que la route des Ziettes a été refaite.

M. Cédric RUDAZ informe des séances qu'il a déjà eues avec la Télécabine et la Bourgeoisie de St-Léonard.

Par ailleurs, la réfection rapide de la route des Ziettes-Tracuit a été entreprise pour permettre la rencontre des bourgeois de St-Léonard à Tracuit à la fin du mois de juillet.

M. Dany PERRUCHOUD rappelle qu'il s'agit de routes privées appartenant à St-Léonard.

M. Christophe PERRUCHOUD demande que les Assemblées bourgeoises se tiennent à la Maison bourgeoise.

Le Président répond qu'à l'époque une demande avait été faite pour déplacer les séances à la salle polyvalente.

Par ailleurs, même si l'assemblée est peu fournie comme ce soir (25 personnes), les locaux sont trop exigus, tout spécialement pour la raclette qui suit. De plus, le règlement d'utilisation de la maison bourgeoise interdit le service de repas chauds, exception faite de la salle de la «Régaliée.»

M. Erasme MABILLARD revient sur le problème de l'entretien de la route après la baraque du bisse. Il pense qu'avec peu de frais, la route pourrait être refaite de manière correcte et que cela serait bénéfique pour la Commune.

M. Dany PERRUCHOUD répond que cette route est interdite à la circulation et que l'on ne doit pas faciliter l'accès au vallon de Réchy. Le Président signale également que les entretiens et réfections de routes sont plutôt l'affaire de la Commune que de la Bourgeoisie.

M. Léo PERRUCHOUD demande quel est le revenu engendré par le Triage.

Le Président répond que les coupes sont effectuées selon des mesures sylvicoles globales et

que l'écoulement des produits des coupes de bois est absolument sans garantie. En effet, le bois exploité doit être vendu en fonction du marché qui est actuellement assez faible.

M. Erasme MABILLARD raconte qu'il avait contacté M. Hilaire BRUTTIN, garde-forestier, pour marteler les bois et effectuer une coupe dans sa forêt privée.

Quelque temps après, lorsqu'il avait demandé de débiter la coupe, M. BRUTTIN lui avait répondu que si il voulait gagner de l'argent, il avait meilleur temps de laisser les bois sur place et sur pied.

M. Yvon DEVANTHERY de Pierre demande quels sont les effets de la location des terrains bourgeoisiaux pour le Parc Aventure à Sigeroulaz.

Le Président répond qu'il n'y a pas d'aggravation de l'utilisation des terrains. Par contre, les bénéfices concrets sont réels tant au niveau de l'occupation des locaux que des nettoyages de la forêt et des futurs loyers encaissés.

M. Gérard ANTILLE constate que la Bourgeoisie est tributaire des subventions cantonales et fédérales. Il demande si ces subventions vont être modifiées de façon importante. En second, il félicite également le Conseil pour avoir réussi cette symbiose entre les affaires communales et bourgeoises, ainsi que pour les réussites dans le domaine des contrats et servitudes.

A la première question, le Président répond que la Confédération a maintenant quelques préoccupations environnementales et qu'il y a un renforcement de l'aide pour ces exploitations. On va même vers la prise en charge du nettoyage après la coupe.

Pour la seconde partie de l'intervention de M. ANTILLE, le Président signale que la Bourgeoisie n'aurait pas été capable d'effectuer toutes les rénovations de ses bâtiments, si elle n'avait pas pu bénéficier de l'aide communale ou de contrats avec des privés.

La parole n'est plus demandée; il est 21 h 15 et le Président clôt l'assemblée.

Il remercie les participants, leur souhaite de bonnes vacances et les invite à la traditionnelle raclette servie par les nouveaux bourgeois.

Le Président:
Dany PERRUCHOUD

Le Secrétaire:
François ZUBER

COMPTES 2002 DE LA BOURGEOISIE ET BUDGET 2003

Les comptes de la Bourgeoisie sont particulièrement satisfaisants puisque le bénéfice de l'exercice s'élève à CHF 144'223.50.-. Les recettes se sont élevées à CHF 227'802.90.- et les dépenses à CHF 83'579.40.-.

Signalons que ce résultat est influencé par des recettes extraordinaires de ventes de bois de CHF 112'039.50.-, ventes résultant des programmes des mesures sylvicoles de la Combache et des Evouettes.

La dette nette de la Bourgeoisie est de **CHF 411'483.30.-**

Dans cette somme n'est pas compris l'investissement de la maison bourgeoise de Vercorin de CHF 832'000.-, montant avancé par la Commune et remboursé par compensation d'une location annuelle de CHF 30'500.- sur une période de 25 ans.

Budget 2003 de la Bourgeoisie de Chalais

Les dépenses s'élèvent à CHF 88'410.- pour des recettes de CHF 159'220.- ce qui laisse une marge d'autofinancement de **CHF 70'810.-**.

Notons au chapitre des modifications essentielles:

- l'augmentation des agrégations bourgeoises à CHF 16'300.-
- les locations de la maison bourgeoise de Vercorin à CHF 30'500.-

L'exercice 2003 devrait permettre de réduire encore l'endettement de la Bourgeoisie de CHF 70'000.-.

Agrégations bourgeoises 2003

JEVVIC Slobodan et Devica	Demande reçue le 7 octobre 2002
DE SA Patricia	Demande reçue le 16 janvier 2003
ESCHER Marc-André et Nathalie	Demande reçue le 20 février 2003
PAIVA PIMENTEL Anabela	Demande reçue le 06 mars 2003
RAMOS Frederico	Demande reçue le 06 mars 2003
JAN Tariq et Marie Thérèse	Demande reçue le 21 mars 2003
FALCE Marie-Thérèse	Demande reçue le 26 mars 2003
RANDJELOVIC Goranin	Demande reçue le 07 avril 2003
TAPPAREL Jean-Claude et Véronique	Demande reçue le 02 mai 2003
ILIC Dejan	Demande reçue le 12 mai 2003
ERBETTA Maurice et Ariana	Demande reçue le 15 mai 2003
NANCOZ Willy et Isabelle	Demande reçue le 09 mai 2003
MARCO-CLIVAZ Véronique et José	Demande reçue le 15 mai 2003

Appel d'offres

Le mayen de Santa Maria sur les pistes de ski et le mayen de la Cure, au départ de la route des Tsabloz sont des objets immobiliers à rénover.

La Commune et la Bourgeoisie souhaiteraient contre bon entretien et investissements mettre ces mayens à disposition de personnes ou groupes intéressés.

La location serait compensée par les investissements consentis.

Durée envisagée 30 ans.

Les personnes intéressées sont invitées à faire connaître leurs intentions auprès de l'Administration communale.

COMPTES 2002 ET BUDGET 2003 DE LA BOURGEOISIE

BOURGEOISIE DE CHALAIS	COMPTES 2001	BUDGET 2002	COMPTES 2002	BUDGET 2003
CHARGES DE PERSONNEL				
3000 CONCIERGERIE MAISON BOURGEOISIALE	6'420.50	6'500.00	6'508.70	6'500.00
3010 OFFICIER D'ETAT-CIVIL	3'678.80	3'500.00	3'661.30	3'700.00
3030 CHARGES SOCIALES	1'021.85	1'500.00	1'055.80	1'500.00
	11'121.15	11'500.00	11'225.80	11'700.00
BIENS ET SERVICES				
3140 CHARGES DES IMMEUBLES	3'609.30	1'500.00	3'627.15	1'500.00
3141 CHARGES MAISON BOURG. DE CHALAIS	5'327.35	6'000.00	6'059.30	6'000.00
3142 CHARGES MAISON BOURG. DE VERCORIN	1'452.05	1'450.00	1'503.55	1'500.00
3150 CHARGES BATIMENTS DE SIGEROU LAZ	4'083.65	5'000.00	19'007.70	16'000.00
3160 ENTRETIEN ET SURV. DES FORETS	2'292.10	50'000.00	1'110.00	20'000.00
3170 RECEPTIONS	0.00	700.00	97.90	500.00
3175 VINIFICATION	3'210.00	3'210.00	3'210.00	3'210.00
3180 COMPTABILITE ET FRAIS ADMINISTRATIFS	5'500.00	5'500.00	5'500.00	5'500.00
3190 IMPOTS ET COTISATIONS	5'046.25	4'000.00	4'737.65	4'500.00
	30'520.70	77'360.00	44'853.25	58'710.00
INTERETS PASSIFS				
3210 INTERET DES DETTES	29'943.71	28'000.00	27'500.35	18'000.00
TOTAL DES DEPENSES	71'585.56	116'860.00	83'579.40	88'410.00
REVENU DES BIENS				
4230 DROITS DE SUPERFICIE ET LOCATIONS	59'643.40	59'000.00	58'239.35	59'000.00
4231 LOC. MAISON BOURGEOISIALE CHALAIS	1'000.00	800.00	1'000.00	1'000.00
4232 LOC. MAISON BOURGEOISIALE VERCORIN	17'749.25	18'000.00	18'000.00	30'500.00
4233 LOCATION BATIMENTS DE SIGEROU LAZ	16'943.80	20'000.00	23'816.40	20'000.00
4240 REVAL. DE BIENS EXPROPRIES				
	95'336.45	97'800.00	101'055.75	110'500.00
CONTRIBUTIONS				
4310 AGREGATION DES NOUVEAUX BOURGEOIS	4'900.00	3'200.00	4'200.00	16'300.00
4350 VENTE DU BOIS	45'268.06	50'000.00	112'039.50	20'000.00
4351 VENTE DE VIN	6'429.00	5'200.00	6'420.00	6'420.00
4360 MESURES SYLVICOLES - ENTRETIEN FORETS	1'471.60	38'000.00	0.00	3'000.00
4520 PART COMMUNALE GARDE-FORESTIER	1'213.85	3'000.00	4'087.65	3'000.00
	59'282.51	99'400.00	126'747.15	48'720.00
TOTAL DES RECETTES	154'618.96	197'200.00	227'802.90	159'220.00
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	83'033.40	80'340.00	144'223.50	70'810.00
3300 AMORTISSEMENTS COMPTABLES	83'109.40	78'500.00	137'792.95	70'500.00
BENEFICE DE L'EXERCICE		1'840.00	6'430.55	310.00
PERTE DE L'EXERCICE	76.00			
INVESTISSEMENTS PROPRES				
5010 MESURES SYLVICOLES "COMBACHE"	137'515.60	162'000.00	162'788.30	0.00
5011 MESURES SYLVICOLES "LES EVOUETTES"	17'552.50	268'000.00	263'518.55	0.00
5020 PART AUX LOCAUX DU TRIAGE DU VALLON	40'000.00		0.00	
	195'068.10	430'000.00	426'306.85	0.00
SUBVENTIONS ACQUISES				
6600 BOUILLET-COMBACHE	133'607.95	145'800.00	167'567.20	0.00
6601 LES EVOUETTES	16'100.00	227'800.00	218'769.70	0.00
	149'707.95	373'600.00	386'336.90	0.00
INVESTISSEMENTS NETS	45'360.15	56'400.00	39'969.95	0.00

Album souvenir:
dimanche 18 mai



Bon été
2003